



**RAPPORT FINANCIER ANNUEL
AU 31/12/2011**

SOMMAIRE

Titre	Intitulé	Page
1	Informations financières sélectionnées	2
2	L'activité de la Société	8
3	L'actionariat de la société	24
4	Administration et gestion	28
5	Les conséquences sociales de l'activité	33
6	Les conséquences environnementales de l'activité & propriétés immobilières, usines et équipements	39
7	Augmentation du capital réservée aux salariés	41
8	Rapport du président du conseil de surveillance sur le contrôle interne	43
9	Comptes annuels de la société au 31/12/2011	52
10	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	77
11	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les engagements et conventions réglementés	81
12	Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne	84
13	Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés	87
14	Rapport du commissaire aux comptes sur les émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	89
15	Rapport du commissaire aux comptes sur sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	91
16	Projet des résolutions présentées à l'assemblée générale du 14/06/2012	93
17	Personnes responsables	96
18	Contrôleurs légaux des comptes	97
19	Informations complémentaires	98



RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31/12/2011

I

Informations Financières Sélectionnées

1 - Agrégats activités

Sauf avis contraire, les chiffres figurant dans le présent document sont présentés en milliers d'euros

	31.12.2011	31.12.2010
Chiffre d'Affaires	52 116	65 047
Résultat d'exploitation	- 12 067	- 8 500
Résultat Net	- 10 417	- 8 106
Dettes Financières LT	46	136
Dettes Financières CT	6 540	0

2 - Bilan simplifié de la Société

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
ACTIFS IMMOBILISES		
Immobilisations incorporelles	645	885
Immobilisations corporelles	5 447	5 872
Immobilisations financières	481	496
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES	6 573	7 253
ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks	11 081	12 735
Créances clients	13 118	17 115
Autres actifs courants	100	805
Trésorerie et équivalents de trésorerie	599	2 508
Comptes de régularisation	117	126
TOTAL ACTIFS CIRCULANTS	25 014	33 289
TOTAL ACTIFS	31 587	40 542

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 682	1 682
Autres réserves	15 692	24 416
Résultat de l'exercice	-10 416	- 8 106
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 472	20 505
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 418	1 651
Provisions pour charges	1 287	1 284
TOTAL PROVISIONS	2 705	2 935
PASSIFS COURANTS		
Dettes financières	6 586	136
Dettes fournisseurs	5 992	8 274
Autres dettes	6 642	8 691
Comptes de régularisation	190	0
TOTAL PASSIFS COURANTS	19 410	17 102
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31 587	40 542

3 - Etat du résultat de la Société

Rubriques	31/12/11	31/12/10
Chiffre d'affaires	52 116	65 047
Autres produits de l'activité	1 250	3 514
Achats consommés	-23 610	-29 548
Charges de personnel	-21 138	-21 610
Charges externes	-14 933	-17 600
Impôts et taxes	-1 259	-1 471
Dotation aux amortissements	-4 297	-6 502
Autres charges	-196	-329
Résultat d'exploitation	-12 067	-8 500
Produits financiers	46	183
Charges financières	-267	-212
Résultat Courant	-221	-29
Résultat exceptionnel	248	-16
Impôt	1 624	439
Résultat net	-10 416	-8 106

4 - Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2011
Ressources et financement de l'exercice	
Capacité d'autofinancement de l'exercice	
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Cessions d'immobilisations :	
- incorporels	
- corporels	102 915
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	71 052
Augmentation des capitaux propres	
Augmentation de dettes financières :	
- emprunts	
- autres dettes financières	
Total des ressources	173 967
Emplois fixes de l'année	
Insuffisance d'autofinancement	8 702 106
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Immobilisations incorporelles	254 993
Immobilisations corporelles	1 224 635
Immobilisations financières	56 300
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	
Remboursement de dettes financières :	
- emprunts	128 539
- autres dettes financières	
Total des emplois	10 366 572
Variation du fonds de roulement net global	(10 192 605)

5 – Capacité d'autofinancement

	31/12/2011
Excédent brut d'exploitation	(10 091 649)
(+) transfert de charges	224 768
(+) produits divers de gestion	39 493
(-) charges diverses de gestion	195 504
(+) produits financiers hors reprises	46 211
(-) charges financières hors dotations	267 427
(+) produits exceptionnels hors reprises, cessions et subv.	135 000
(-) charges exceptionnelles hors dotations	217 298
(-) intéressement des salariés	
(-) impôt sur le bénéfice	-1 624 300
Capacité d'autofinancement	(8 702 106)



L'activité de la Société

L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

1 – Historique

1878 : Naissance de la société, sous le nom de BFO « Blum Frères Obernai ». Cette société familiale de commerçants – quincailliers a progressivement développé un nouveau cœur de métier : la fabrication artisanale de cuisinières à bois.

1928 : Pour satisfaire la demande grandissante du marché, la société familiale se spécialise dans la fabrication d'appareils de chauffage. Les premiers produits sous la marque commerciale SUPRA sont lancés sur le marché.

1945 : au lendemain de la guerre, l'entreprise doit repartir de rien et retrouvera le succès avec des cuisinières à feu continu.

1957 : Le marché du poêle à mazout est porteur. La Société lance avec succès les fameux poêles Supra-Oranier à brûleur sortant. Un succès qui confère à la marque une audience nationale et la place très vite parmi les principaux fabricants français.

1971 : Supra cherche à se diversifier et innove avec le barbecue mallette Valmon qui sera vendu dans le monde entier par centaines de milliers d'exemplaires.

1974 : L'arrivée de la crise pétrolière pousse la société vers de nouvelles innovations. SUPRA SA, la première, a la grande idée de fabriquer une cheminée qui s'installe et chauffe comme un poêle, alliant un rendement calorifique exceptionnel à une extrême facilité de pose. Le concept de la cheminée à foyer fermé est né. La même année, l'idée de transformer un poêle à mazout en poêle à bois est concrétisée en 4 mois.

1982 : SUPRA SA agrandit de nouveau son usine et parallèlement s'est placé dans les premiers rangs sur le marché des appareils de chauffage d'appoint.

1984 : Nouvelle grande étape dans la croissance de la société, qui lance les premiers inserts sur le marché.

1986 : la société SUPRA SA est introduite en bourse.

1987 : SUPRA SA étend son activité en lançant une gamme de chauffage d'appoint électrique et gaz.

1988 : La société rachète la société RICHARD LE DROFF, dont l'usine de production est située à Auneau (28), spécialiste dans l'habillage de cheminée en pierre.

1995 : SUPRA SA diversifie son offre en proposant une gamme de produits de traitement de l'air.

2007 : La société est achetée par EDF Energies Nouvelles Réparties (filiale à parité d'EDF et d'EDF Energies Nouvelles). Ce nouvel actionnaire entre dans le capital avec une participation portée à 82,41%.

2011 : Le 9 novembre, EDF ENR cède à PERCEVA CAPITAL le contrôle de la société SUPRA. En outre, une OPA (offre publique d'achat) a été lancée par Supra Holding sur les titres de Supra SA en date du 16 décembre 2011. A la date de clôture de l'opération, soit le 30 décembre 2011, Supra Holding a acquis de ce fait 29 330 actions supplémentaires de Supra et porté sa participation à 83,9%.

2 - Commentaires sur l'activité de la société

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'établit à 52 116 K€ par rapport à 65 047 K€ en 2010, soit en baisse de près de 20% par rapport à l'exercice précédent. Les ventes de climatiseurs ont été abandonnées. Au 31 décembre 2010, cette activité représentait un chiffre d'affaires de 1 484 K€. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 à périmètre constant (hors impact des climatiseurs) était de 63 563 K€ ce qui représente un recul de -11,4 M€ soit -17,6%.

L'activité a souffert de plusieurs facteurs : faiblesse de la consommation dans les grandes surfaces de bricolage et dans les concessions Richard Le Droff, réduction des incitations fiscales attachées à l'investissement dans les produits de chauffage au bois, conditions climatiques clémentes en fin d'année, qui ont retardé le démarrage de la saison de chauffage.

La part des produits biomasse a progressé de 82% à 84 %, celle des produits électriques – une activité de négoce – régressant de 18% à 16% du chiffre d'affaires total.

Le résultat d'exploitation passe de -8 500 K€ en 2010 à -12 068 K€ en 2011 du fait du manque d'activité.

Le résultat net passe pour sa part de -8 107 K€ en 2010 à -10 417 K€ en 2011.

La réflexion engagée sur l'avenir du site de production à Obernai avait conduit la Direction de la société à prendre la décision, dès 2010, de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation à fin 2012 et d'accélérer la dépréciation des installations. Cette réflexion n'ayant pas abouti en 2011, il a été décidé de revenir aux durées d'amortissements initiales.

Au vu des pertes fiscales de 2010, il a été décidé de reprendre l'ensemble des amortissements dérogatoires soit un impact positif de 616 K€ sur le résultat net.

Il a été décidé de reporter en arrière le déficit fiscal réalisé sur l'exercice 2010 pour un montant de 3 572 K€. Le montant de carry-back qui en résulte, soit 1 191 K€, a été constaté en créance sur l'exercice 2011.

3 - Les faits marquants de l'exercice

Aux termes d'un contrat d'acquisition conclu en date du 28 septembre 2011 entre EDF ENR et France Special Situations Fund I représenté par sa société de gestion Perceva, substitué par la société Supra Holding (antérieurement dénommée Perceva Holding), EDF ENR s'est engagée à transférer à Supra Holding la totalité des actions de la Société qu'elle détenait, représentant environ 81,29 % du capital et des droits de vote dans le cadre d'une cession et d'un apport en nature concomitants. Le Conseil d'Administration a pris acte, le 9 novembre 2011 de la réalisation définitive des opérations de transfert et du changement de contrôle de la Société qui en résulte au bénéfice de la société Supra Holding, elle-même contrôlée par France Special Situations Fund I.

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 décembre 2011 a acté le changement de mode d'administration et de direction de la société en adoptant la formule à Directoire et Conseil de surveillance prévu aux articles L.225-57 à L.225-93 du Code de commerce.

4 - Evènements postérieurs à la clôture

Lors d'un conseil de surveillance qui s'est tenu le 26 janvier 2012, Monsieur Dominique Henneresse a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur William Elbisser qui a quitté l'entreprise.

EDF Energies Nouvelles Réparties a décidé d'exercer la promesse d'achat consentie par Perceva Capital et a, en conséquence, cédé le 22 février 2012 à Perceva l'intégralité de sa participation au capital de Supra Holding.

Perceva Capital détient désormais 100% de Supra Holding, qui détient elle-même environ 84% du capital et des droits de vote de Supra S.A.

Compte tenu de la très forte saisonnalité de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 23 février 2012 a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année. L'exercice prochain aura donc une durée exceptionnelle de trois mois du 1^{er} Janvier 2012 au 31 mars 2012.

La Société SUPRA a lancé le 5 avril 2012 une procédure d'information en vue de la consultation du Comité Central d'Entreprise sur un projet de licenciement collectif pour motif économique pouvant toucher 96 personnes.

5 - Organes de Direction de la Société

Les actionnaires ont modifié le mode d'administration et de direction de la société pour adopter le régime à Directoire et Conseil de Surveillance au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est tenue le 2 décembre 2011.

Du 1^{er} janvier au 2 décembre 2011

Le Conseil d'Administration était composé de :

- M. Olivier PAQUIER, Président du Conseil d'Administration, démissionnaire le 9 novembre 2011,
- M. Morald CHIBOUT, Administrateur, démissionnaire le 30 juin 2011,
- Mme Isabelle TOSTIN, Administrateur, démissionnaire le 9 novembre 2011,
- M. Nicolas DEBLAYE, Administrateur, démissionnaire le 9 novembre 2011,
- M. Pierre-Marie TAY, administrateur du 24 octobre au 9 novembre 2011,
- M. Jean-Louis GREVET, administrateur à partir du 9 novembre 2011,
- M. Franck KELIF, administrateur à partir du 9 novembre 2011,
- Mme Véronique CAYROL-DARNAUDET, administrateur à partir du 9 novembre 2011,
- M. William ELBISSER, Directeur Général, puis Président du Conseil d'Administration à partir du 9 novembre 2011.

A partir du 2 décembre 2011

Le Directoire était composé de :

- M. William ELBISSER – Président,
- M. Pascal PEREZ – Membre,
- M. Denis SCHULTZ – Membre,
- Mme Emmanuelle BAULU – Membre,
- M. David KENNAUGH – Membre.

Le Conseil de Surveillance était composé de :

- M. Jean-Louis GREVET – Président,
- M. Franck KELIF – Vice-Président,
- Mme Véronique CAYROL DARNAUDET – Membre.

6 - Recherche et Développement - Qualité

Les grands postes (dépenses et heures homme) concernant la R&D en 2011 ont été consacrés :

- 1) au développement des appareils à granulés (PGS2, Braséro 2 et 3) afin :
 - a. de fiabiliser les appareils
 - b. d'être présent sur un marché en pleine expansion
- 2) à la mise au point des nouveaux corps de chauffe FSU afin :
 - a. de répondre aux exigences réglementaires
 - b. de renouveler une gamme vieillissante
 - c. de standardiser les moteurs (Corps de Chauffe)
- 3) au projet européen sur l'expérimentation d'un appareil à bûches à combustion régulée afin :
 - a. de répondre aux futures exigences réglementaires (notamment le Plan de Protection de l'Atmosphère)
 - b. en agissant sur l'appareil même
- 4) l'étude d'un dispositif de traitement des fumées, pour :
 - a. répondre aux futures exigences réglementaires (notamment le Plan de Protection de l'Atmosphère)
 - b. en agissant sur un système à la sortie de l'appareil (au niveau du conduit de sortie des fumées) ... système transposable sur d'autres appareils

7 - Communication

Richard Le Droff : Renforcement du positionnement haut de gamme de la marque

Renouvellement de tous les supports de la marque dans un positionnement haut de gamme.

Réalisation de 4 catalogues (cheminées, foyers, poêles à bois, poêles à granulés) sur un positionnement haut de gamme, appuyée notamment sur une nouvelle base de photographies des produits en ambiance en plan large, particulièrement soignée. Une enquête auprès des concessionnaires relève un taux de satisfaction de 82 à 93% sur ces supports.

Renouvellement sur le même positionnement des classeurs techniques, pochettes devis, PLV magasins, objets publicitaires, supports de communication (annonces presse, flyers, ...) mis à disposition des concessionnaires.

Même positionnement haut de gamme pour les 3 salons auxquels participait la marque : Foires de Paris, Lyon et Strasbourg.

Lancement de l'utilisation des réseaux sociaux pour développer la visibilité de la marque sur internet : accompagnement des concessionnaires pour démultiplier la diffusion.

SUPRA : Dynamisation de la marque

Nouvelle identité visuelle pour la marque SUPRA en 2011 qui abandonne une typographie lourde et épaisse utilisée depuis plusieurs décennies pour une signature plus souple et dynamique, plus représentative de sa volonté d'innovation et d'esthétique.

Déclinaison de cette nouvelle identité sur tous les supports de la marque : catalogues revendeurs ou consommateurs, publicité sur le lieu de vente (PLV), opération commerciale (offre BBC). Nouvelle orientation davantage tournée vers le consommateur pour les 6 catalogues publics avec remise en ambiance des produits, humanisation des supports.

Nouvelle dynamique également pour les salons professionnels où SUPRA affirme son positionnement.

SUPRA SA : Création de la marque

Jusqu'alors la marque SUPRA était utilisée pour désigner à la fois la société et la marque commerciale. La création de la marque SUPRA SA dérivée de la nouvelle identité visuelle de la marque SUPRA a permis de clarifier le message Corporate. Cette marque a été utilisée pour de l'évènementiel local, une brochure corporate et l'ensemble des documents de correspondance de la société.

8 - Les effectifs

Au 31 décembre 2011, les effectifs de la société (Equivalent Temps plein) s'établissent à 342 personnes contre 390 personnes au 31 décembre 2010.

Cf. partie V.

9 - Analyse de nos risques

9.1 - Risque de crédit

Au 31 décembre 2011, le poste clients net représente 10 043 K€ au bilan, soit 16,4 % du chiffre d'affaires TTC.

Les provisions pour clients douteux se sont élevées en 2011 à 1 236 K€, soit 2,4 % du chiffre d'affaires, contre 1,7 % au cours de l'exercice précédent.

Les principes de couverture des risques au moyen de provisions sont détaillés en annexe au bilan.

9.2 - Risque d'endettement et de liquidité

Au 31 décembre 2011, l'endettement net de la société est de 5 987 K€, constitué de crédits bancaires à court terme (essentiellement des découverts) utilisés à hauteur de 6.586k€ dont il faut déduire une trésorerie disponible de 599k€

L'endettement net sur fonds propres représente un ratio de 69.5 % au 31/12/11, contre 0.6% au 31/12/10.

L'endettement net sur chiffre d'affaires représente un ratio de 12.6% au 31/12/11, contre 0.2% au 31/12/10.

Flux de trésorerie

	31/12/2011
Ressources et financement de l'exercice	
Capacité d'autofinancement de l'exercice	
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Cessions d'immobilisations :	
- incorporels	
- corporels	102 915
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	71 052
Augmentation des capitaux propres	
Augmentation de dettes financières :	
- emprunts	
- autres dettes financières	
Total des ressources	173 967
Emplois fixes de l'année	
Insuffisance d'autofinancement	8 702 106
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Immobilisations incorporelles	254 993
Immobilisations corporelles	1 224 635
Immobilisations financières	56 300
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	
Remboursement de dettes financières :	
- emprunts	128 539
- autres dettes financières	
Total des emplois	10 366 572
Variation du fonds de roulement net global	(10 192 605)

9.3 - Risque réglementaire

Les appareils à bois font l'objet en France d'un dispositif incitatif consistant en l'octroi d'un crédit d'impôt aux particuliers qui achètent un équipement répondant à des normes minimales de rendement et qui le font installer par un professionnel. Pour 2011, deux changements au niveau du contexte législatif ont influé le marché :

1. la baisse du crédit d'impôt qui est passé de 25 % à 22 % ;
2. la baisse du crédit d'impôt qui est passé de 40 % à 36 % dans le cas de renouvellement de son équipement.

9.4 - Risque climatique

Les ventes d'équipement de confort thermique sont saisonnières et impactées par la météo. Ce risque est important pour SUPRA SA.

9.5 - Risque prix

Pour la fabrication interne, l'augmentation des prix est surtout influencée par la tôle et la fonte. Nous estimons que 2012 devrait se traduire par une augmentation moyenne de 8% pour la tôle et 3% pour la fonte; cette augmentation ne tient pas compte des facteurs défavorables tel que la réduction des tailles de lot et l'externalisation du perçage.

Pour la partie négoce pays de l'Est, l'augmentation des prix devrait être minimisée mais la part transport risque d'être impactée du fait de l'augmentation du gasoil.

Pour la partie négoce Asie, nous envisageons peu de changement de nos prix d'achat, par contre l'explosion du prix du transport maritime et la parité euro/dollar devraient fortement impacter nos marges.

9.6 - Risque de change

Il n'y a ni position de change ouverte, ni couverture nécessaire au 31/12/2011

9.7 - Risque liés aux actions

La société SUPRA SA n'est pas exposée au risque de fluctuations d'actions cotées, ne disposant pas d'un portefeuille d'investissement en titres tiers soumis aux variations des marchés.

9.8 – Risque industriel

L'entreprise a trois champs d'activités :

- L'activité de bureaux
Les principaux risques sont le risque d'incendie pris en compte par des dispositions techniques, systèmes de détections d'alarmes, de balisage par des procédures de prévention, ainsi que par l'organisation régulière d'exercices d'évacuation.
- Les activités industrielles
qui concernent la fabrication d'appareils de chauffage métalliques sur le site d'Obernai et la fabrication d'habillages en pierre ou en pierre reconstituée sur le site d'Auneau.
- Une activité commerciale
via nos magasins de Vendenheim, Coignières et Saint Bonnet de Mûre pour laquelle les principaux risques sont le risque routier pour le personnel itinérant et le risque de manutention manuelle pour les poseurs.

Différentes natures de risques ont été recensées :

- Risque de casse machines,
- Risque de dysfonctionnement des automatismes,
- Risque de dysfonctionnement des systèmes d'information,
- Risque par rapport à la sécurité des tiers,
- Risque d'explosion,
- Risque d'incendie,
- Risque chimique,
- Risque environnemental.

Ces risques sont pris en compte au travers des actions suivantes :

- Vérification, contrôle et suivi périodique des machines et des automatismes,
- Disponibilité en interne des pièces de rechanges critiques, contrat de maintenance sur équipements prioritaires,
- Contrôle périodique et action immédiate en cas d'anomalie,
- Sauvegarde journalière des données du système d'information et mise en place de procédure de fonctionnement en mode dégradé,
- Etablissement de plans d'amélioration de la sécurité sur les deux sites, tant sur l'aspect machines que formation et de sensibilisation des opérateurs,
- Système de vidéosurveillance,
- Inventaire des produits chimiques de l'entreprise et mise en place d'un processus d'homologation,
- Réalisation du protocole de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement,
- Réalisation d'exercices d'évacuation, formation des équipes de première intervention et des secouristes,
- Réduction du bruit au voisinage,
- Vérification périodique du bon fonctionnement des équipements d'extinction,
- Amélioration de la gestion des différentes filières de déchets et système de rétention en cas de pollution accidentelle afin de préserver la nappe phréatique,
- Maîtrise de l'approvisionnement en produits chimiques (réduction des risques),
- Assurance responsabilité civile.

Les principales actions 2011 afin de réduire encore les risques encourus du fait de l'activité de l'entreprise sont :

- Refonte complète du Document Unique « évaluation des risques » avec nouvelle grille de notation des risques suivant modèle CRAM, à savoir :
 - Degré de gravité
 - Fréquence et durée d'exposition
 - probabilité
- Mise en place d'appareils d'aide à la manutention (équilibres de charge)
- Démarrage du projet « redéploiement industriel » en intégrant la réduction des risques, notamment en redéfinissant le processus de montage des appareils
- Audit de la Force de Pose par organisme extérieur (IQSE) + mise en place de consignes, de matériel et élaboration de fiche de poste
- Création de la « minute sécurité » => consigne sécurité donnée tous les 15 jours lors des « infoCom »
- 81 actions soldées en CHSCT
- Renforcement de la présence terrain

9.9 – Risque juridique

SUPRA SA veille au respect de toutes les obligations légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation.

Notamment SUPRA SA peut, de par son activité, ou bien par ses produits, être exposée à des litiges en matière de responsabilité civile, mais a souscrit des contrats d'assurance pour garantir ce risque.

La société a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats d'assurances visant à protéger ses biens d'exploitation. Ainsi, les bâtiments industriels, commerciaux ou logistiques et leur contenu bénéficient de couvertures contre les principaux risques.

Un renforcement du contrôle interne par la définition et la mise en œuvre de procédures adaptées a pour objectif de limiter les conséquences d'un risque juridique auquel la Société pourrait être exposée.

10 - Engagements Hors Bilan

10.1 - Description des engagements liés à l'activité courante

Engagements donnés

Cautions en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

Banque Populaire : 450 849 USD

Engagement de Crédit Bail mobilier : 10 495 €

Engagements reçus

Autorisations de Crédits documentaires : 3 000 000 €

Autorisations de Lignes de découvert : 6 350 000 €

Autorisation de Lignes de découvert en contrepartie de garanties (cession Dailly de traites) : 6 500 000 €

Lignes de découvert utilisées au 31 décembre 2011 : 6 540 323 € (avec en garantie des traites remises à l'escompte à hauteur de 2 500 000 €).

10.2 - Obligations et engagements des entreprises à effectuer des paiements futurs (contrats ou engagements conditionnels)

Engagements pris en matière de crédit bail et de contrats de location en €.

ENGAGEMENTS DE LOCATION							
Poste du Bilan	valeur des biens à l'origine	Dotation théorique	Redev. payées		Redevances restant à payer		
			De l'exercice	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Véhicules	1 045 280	209 056	281 391	254 555	322 957		577 512
Chariot élévateurs			155 564	44 506	8 562		53 068
Matériel de bureau			37 368	36 528	69 482		106 009
Location Impact			1 900	11 400	20 900		32 300
Location Faraone St Bonnet			54 173	54 173	216 692	18 057	288 922
Location Ameye			20 897	27 360	27 360		54 720
Loc. Les Faisans Feu style			16 065	10 629			10 629
Loc. La Cheminée Feu style			53 018	46 500			46 500
TOTAUX			620 375	485 651	665 953	18 057	1 169 660

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL sans option achat								
Poste du Bilan	Valeurs des biens à l'origine	Dotation théorique	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer
			De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	
Fendeuses	312 622	62 524	5 490	82 355				0
Matériels informatiques	423 073	141 024	136 980	273 960	125 827	56 610		182 437
TOTAUX			142 470	356 315	125 827	56 610	0	182 437

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL avec option achat									
Poste du Bilan	Valeur des biens à l'origine	Dotation théorique	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total à payer	Prix d'achat résiduel
			De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans		
Véhicules	40 461	8 092	9 902	23 766	8 914	1 581		10 495	387
TOTAUX			9 902	23 766	8 914	1 581	0	10 495	387

11 – Comptes sociaux

11.1 - Résultat

Comptes annuels (en millions d'euros)	2011	2010	Variation
Chiffre d'affaires	52,1	65,0	-19,8%
Résultat d'exploitation	-12,0	-8,5	-
Résultat financier	-0,2	0	-
Résultat net	-10,4	-8,1	-

Le résultat net de l'exercice 2011 ressort à – 10 417 K€, contre – 8 107 K€ pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation passant de – 8500 K€ à -12 068 K€.

Le chiffre d'affaires, qui s'établit à 52 millions d'euros, est en baisse de 20% par rapport à 2010.

L'export résiste mieux à – 7%, que le marché national, à -22%.

Sur le marché national, la baisse est commune aux grandes surfaces et aux grossistes (-29%). Le réseau Richard le Droff accuse quant à lui une baisse de 18%.

La climatologie exceptionnellement douce sur la saison 2011, et l'arrivée très tardive des premiers frimas, ont reporté une grande partie des commandes de fin d'année sur l'exercice suivant, voire conduit à la perte pure et simple d'une partie de l'activité. Le dernier trimestre 2011 est ainsi en baisse marquée par rapport à 2010 de l'ordre de 30%.

L'effet météorologique porte ainsi sur la totalité des circuits et familles, mais dans une moindre mesure à l'export, compte tenu de facteurs météo non partagés sur l'ensemble des territoires d'exportation.

Toutefois, il est à noter que l'activité des concessionnaires du réseau Richard le Droff est stable, dans la mesure où cette branche de l'activité souffrait habituellement d'une insuffisance d'offre de produits, la baisse sur ce créneau est donc imperceptible dans l'activité de Supra SA.

La forte réduction des frais de communication et de marketing ont également grevé une partie du potentiel de chiffre d'affaires de la société.

Cette forte baisse de chiffre d'affaires explique à elle seule une grande partie de la dégradation du résultat de l'exercice :

- La baisse du chiffre d'affaires des produits fabriqués entraîne une diminution de la contribution de ces produits à hauteur de 4 950 KE
- La baisse des volumes vendus de l'activité négoce entraîne une perte de marge contenue à 417 K€
- La marge sur coûts variables totale se dégrade ainsi de 5 367 KE, soit une baisse de 20% par rapport à 2010.
- Les coûts variables (approvisionnements et autres coûts variables directs) sont quant à eux contenus.

Cette baisse de la marge sur coûts variables est en partie compensée par la diminution de certains postes de coûts fixes (-2 353 K€), notamment les frais marketing et communication, et autres postes de charges fixes.

Le résultat financier se dégrade en passant de – 30 KE à – 221 KE entre 2010 et 2011, notamment du fait du recours accru aux découverts bancaires.

Le résultat exceptionnel se monte à 248 KE, contre -16 KE en 2010. Les éléments significatifs du résultat exceptionnel sont concernant les produits la reprise de provisions concernant la cession d'une partie de l'actif lié à l'usine, suite à l'abandon du projet de transfert de l'activité. Du côté des charges exceptionnelles, l'essentiel est porté par la sortie des actifs de l'activité e-bois, abandonnée.

L'ensemble de ces postes se solde par une perte nette de 10 416 KE, contre une perte nette de 8 106 KE en 2010.

Dépenses non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice 2011, des dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, ont été comptabilisées pour un montant global de 33 868 € et n'ont donné lieu à aucune imposition du fait des pertes enregistrées au cours de l'exercice.

11.2 – Bilan

Le total du bilan est de 31 587 KE.

Les capitaux propres se montent à 9 471 KE.

Les provisions pour risques et charges pour un montant de 2 705 KE correspondent :

- à des charges à long terme pour :
 - Garantie clients : 676 KE
 - IFC et autres engagements salariaux : 1 287 KE
- à des risques et charges à moyen et court terme pour :
 - Litiges : 742 KE

Les dettes financières de la société s'élèvent à 6 586 KE, et correspondent à des concours bancaires à court terme pour l'essentiel.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 12 821 KE.

Le poste fournisseurs s'élève à 6 068 KE en 2011 contre 8 000 KE en 2010.

Le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	31.12.2011	31.12.2010
Solde au	3 034 K€	4 000 K€
Non dû	2 709 K€	3 459 K€
1 - 30 jours	147 K€	360 K€
31 - 60 jours	33 K€	- 22 K€
61 - 90 jours	18 K€	79 K€
> 90 jours	127 K€	124 K€

Les actifs de la société se composent :

- d'immobilisations pour une valeur nette de 6 573 KE
- d'actifs circulants pour 25 014 KE, dont :
 - Stocks : 11 081 KE
 - Créances clients : 10 043 KE
 - Autres créances : 3 074 KE

11.3 – Tableau des résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2007	EXERCICE 2008	EXERCICE 2009	EXERCICE 2010	EXERCICE 2011
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social					
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 659 222	1 659 222	1 682 089	1 682 089	1 682 089
Nombre d'actions à dividende prioritaires (sans droit de vote) existantes	1 088 378	1 088 378	1 103 378	1 103 378	1 103 378
Nombre maximal d'actions futures à créer:	0	0	0	0	0
par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxe	68 871 362	65 921 623	72 004 660	65 047 430	52 116 341
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 042 726	2 719 079	3 547 213	-5 227 252	-10 599 516
Impôts sur les bénéfices	765 842	153 247	550 921	-438 765	-1 624 300
Participation des salariés due au titre de l'exercice	81 848	0	94269	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et Dotations aux amortissements et provisions	1 338 063	1 122 886	2 277 266	-8 106 944	-10 416 896
Résultat distribué	0	0	0	0	0
3. RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,94	2,36	2,63	-4,74	-9,61
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,23	1,03	2,06	-7,35	-9,44
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	368	361	377	389	373
Montant de la masse salariale de l'exercice	11 570 262	11 283 633	12 841 281	15 349 826	14 913 514
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 881 529	4 745 178	5 258 540	6 260 695	6 224 877

11.4 – Tableau récapitulatif pour l'exercice 2011 des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au Directoire en matière d'augmentation du capital

Nature de l'autorisation	Date de l'AG	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec D.P.S.	2 décembre 2011 (résolution n°3)	26 mois (3 février 2014)	Augmentation de capital : 500.000€ Emission de créances : 5 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans D.P.S.	2 décembre 2011 (résolution n°4)	26 mois (3 février 2014)	Augmentation de capital : 500.000€ Emission de créances : 5 M€
Fixation du prix d'émission en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans D.P.S.	2 décembre 2011 (résolution n°5)	26 mois (3 février 2014)	10% du capital social Augmentation de capital : 500.000€ Emission de créances : 5 M€
Augmentation du nombre de titres à émettre dans le cadre d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans D.P.S.	2 décembre 2011 (résolution n°6)	26 mois (3 février 2014)	15% de l'émission initiale Augmentation de capital : 500.000€ Emission de créances : 5 M€
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE	2 décembre 2011 (résolution n°7)	26 mois (3 février 2014)	50.000€

11.5 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Cabinet MAZARS	2011	2010
Audit		
- Commissariat aux comptes individuels	166.183 € HT	165.878,00 € HT
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	néant	néant
TOTAL	166.183,00 €	165.878,00 €

11.6 – Perspectives et prévisions pour 2012

L'activité étant saisonnière, le chiffre d'affaires est traditionnellement faible au cours du trimestre janvier-mars et le chiffre d'annuel est difficile à prévoir avant l'automne. Cependant, les premières indications commerciales laissent entrevoir, un chiffre d'affaires pour l'exercice allant du 1^{er} Avril 2012 au 31 Mars 2013 qui pourrait être du même ordre de grandeur que celui de l'exercice 2011. En ce qui concerne le résultat d'exploitation, Supra ne communique pas de prévision compte-tenu du manque de visibilité à cette période de l'année.

Afin de réduire les pertes, un projet de restructuration de l'entreprise et de cessation d'activité de son site d'Auneau a été engagé avec les instances représentatives du personnel. Sa mise en œuvre éventuelle se traduirait par des coûts exceptionnels.

Par ailleurs, un exercice d'une durée exceptionnelle de 3 mois a été clôturé le 31 mars 2012, suite à la décision de l'AGE du 23 février 2012 de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année.

L'activité des 3 premiers mois de l'exercice exceptionnel du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 a été légèrement supérieure à celle de la même période de l'année 2011. Cependant, compte-tenu de la faiblesse du chiffre d'affaires au cours de ce trimestre du fait de la saisonnalité, des charges encore importantes et des provisions exceptionnelles qui seront passées au cours de cet exercice, le résultat net de cet exercice d'une durée de 3 mois sera très fortement déficitaire.

L'entrée dans la saison basse de ventes, la nécessité de lancer la campagne d'achats et de production pour tenir le calendrier commercial et les coûts exceptionnels auxquels l'entreprise pourrait avoir à faire face se traduiront par une dégradation de la trésorerie. Supra rappelle que Perceva et EDF ENR se sont engagés à apporter chacun 3,5M€ sous certaines conditions et ce pour une durée de 18 mois à compter du 9 Novembre 2011. Par ailleurs, afin de consolider ses ressources financières, Supra envisage d'une part d'avoir recours à une solution d'affacturage pour mobiliser son poste clients et d'autre part de consolider ses découverts bancaires.

Nonobstant les difficultés rencontrées actuellement, la société Supra poursuit la mise en œuvre de la stratégie et des politiques industrielles, commerciales et financières qui avaient été annoncées lors de la prise de contrôle par Perceva.

En particulier, Supra poursuit de manière indépendante, sous la conduite de son management, le plan reposant sur les axes suivants :

- Adaptation de l'outil de travail d'Obernai,
- Renouvellement progressif et étudié du portefeuille produits,
- Reconquête et animation des réseaux de distribution,
- Pénétration de nouveaux canaux de distribution.



L'actionnariat de la société

1 - Capital de la société

En date du 28/3/2007, EDF par l'intermédiaire de sa filiale EDEV EnR Réparties (devenue depuis février 2008 EDF Energies Nouvelles Réparties) s'est rendue acquéreur de la participation de 66,5 % détenue par le groupe familial Blum dans SUPRA SA pour un montant de 31,97 € par action marquant ainsi sa volonté d'accélérer son développement dans le domaine des énergies renouvelables réparties. Cette participation dans notre capital ressortait alors à 82,41 % pour une détention de 896 929 actions.

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 1997, le Conseil d'Administration du 24 octobre 1997, le Directoire du 13 décembre 1999 et le Directoire du 12 février 2001 ont consenti 100 307 options de souscription d'actions à quelques cadres de l'entreprise.

65 000 options qui auraient pu être levées à partir du 24 octobre 2002 au prix de 6,9211 € l'action sont aujourd'hui caduques.

Une nouvelle autorisation a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2003 portant sur un nombre total d'options ne pouvant pas donner droit à plus de 80 000 actions, attribuées à hauteur de 65 000 options de souscription d'action selon une décision du Directoire du 11 février 2004.

15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 22 février 2006 au prix unitaire de 6,256508 € représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 31 mars 2006 de 1 529 171,88 € à 1 552 039,23 € divisé en 1 018 071 actions.

58 307 options portant sur la souscription de 58 307 actions nouvelles ont été exercées le 8 mai 2006 au prix unitaire de 5,2884 € pour 8 307 d'entre elles et au prix unitaire de 6,60 € pour 50 000 d'entre elles, représentant une augmentation de capital de 88 888,45 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 2 juin 2006 de 1 552 039,23 € à 1 640 927,68 € divisé en 1 076 378 actions.

6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 13 octobre 2006 et de 3 000 actions le 16 octobre 2006 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouva ainsi porté le 23 octobre 2006 de 1 640 927,68 € à 1 650 074,62 € divisé en 1 082 378 actions.

6 000 options portant sur la souscription de 6 000 actions nouvelles ont été exercées respectivement à hauteur de 3 000 actions le 14 janvier 2007 et de 3 000 actions le 17 janvier 2007 au prix unitaire de 5,2884 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 9 146,94 €.

Le capital social se trouve ainsi porté le 26 janvier 2007 de 1 650 074,62 € à 1 659 221,56 € divisé en 1 088 378 actions.

15 000 options portant sur la souscription de 15 000 actions nouvelles ont été exercées le 8 novembre 2009 au prix unitaire de 6,60 €, représentant une augmentation du capital social d'un montant de 22 867,35 €.

Le capital social se trouve ainsi porté le 16 novembre 2009 de 1 659 221,56 € à 1 682 088,91 € divisé en 1 103 378 actions.

Suite à la signature d'un contrat de cession, le 28 septembre 2011, et à la levée des conditions suspensives prévues au contrat, EDF Energies Nouvelles Réparties (EDF ENR) et PERCEVA CAPITAL annoncent le 9 novembre 2011, la finalisation de la cession par EDF ENR à PERCEVA CAPITAL du contrôle de la société Supra.

	% du capital			% des droits de vote					
				Actions à droit de vote simple			Actions à droit de vote double		
	Moins de 5%	Entre 5% et 10%	Entre 2/3 et 18/20 ^{ème}	Moins de 5%	Entre 5% et 10%	Entre 2/3 et 18/20 ^{ème}	Moins de 5%	Entre 5% et 10%	Entre 2/3 et 18/20 ^{ème}
SUPRA HOLDING			X			X			
Financière de l'Echiquier		X			X				
Auto détention par SUPRA	X			X					
Public et salariés	X			X			X		

2 - Actions propres et opérations effectuées par la société sur ses propres actions

Le solde des actions détenues par la Société au 31 décembre 2011 ressort à 24 538 actions.

3 - Evolution boursière

La capitalisation boursière au 31 décembre 2011 s'élève à 12,01 M€

L'action a connu les cours extrêmes suivants :

- Plus haut : 20,45
- Plus bas : 9,40

4 - Prises de participations significatives

Néant.

5 - Politique de distribution des dividendes

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Dividende total payé en K€	Néant	Néant	Néant
Dividende par action en euros	Néant	Néant	Néant

6 - Offre publique d'Achat

Une OPA (offre publique d'achat) a été lancée par Supra Holding sur les titres de Supra SA en date du 16 décembre 2011.

L'OPA d'une durée de 10 jours ouvrés s'est déroulée du 16 décembre 2011 au 30 décembre 2011.

Les résultats de l'OPA ont abouti au rachat par Supra Holding de 29.330 actions de Supra, portant sa participation dans la société Supra à 83,9%.

IV

Administration et gestion

1 - Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (article L.225-102-1 alinéa 3 du code de commerce)

Outre les mandats exercés au sein de la société SUPRA SA, les anciens administrateurs du Conseil d'Administration et le Directeur Général, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont titulaires des mandats suivants au 31 décembre 2011 :

Conseil d'Administration (jusqu'au 2 décembre 2011)

Olivier PAQUIER – Président du Conseil d'Administration (démissionnaire le 9 novembre 2011)

- EDF ENR : Président depuis le 29/09/2009, exerçant la Direction Générale d'EDF ENR
- EDF ENR 1 : Président depuis le 31/12/2009
- EDF ENR 2 : Président depuis le 31/12/2009
- EDF ENR 3 : Président exerçant la Direction Générale du 31/12/2009 au 14/12/2011
- EDF ENR 4 : Président exerçant la Direction Générale du 31/12/2009 au 14/12/2011
- PHOTON POWER TECHNOLOGIES : Administrateur depuis le 15/04/2010, exerçant la Direction Générale depuis le 16/12/2011
- EDF ENR SOLAIRE : Administrateur depuis le 15/04/2010, exerçant la Présidence depuis le 16/12/2011
- EDF ENR SOLARE SRL : Administrateur depuis le 12/05/2010
- SOLEPI : Membre du Comité de Direction depuis 2009
- PHOTON POWER INDUSTRIES : Président depuis le 15/12/2009
- PV ALLIANCE : Administrateur depuis le 16/10/2009
- SUNZIL : Membre du Comité de Direction depuis le 18/11/2011
- RIBO France : Président depuis le 13/11/2009
- TENESOL : Président du 01/12/2009 au 10/10/2011
- NEXCIS : Administrateur depuis le 23/09/2010
- APOLLON SOLAR : Membre du Comité de Direction depuis le 20/05/2010

Il est précisé que Monsieur Olivier PAQUIER est Directeur Général Délégué de la Société EDF Energies Nouvelles.

Morald CHIBOUT – Administrateur (démissionnaire le 30 juin 2011)

- RIBO France : Administrateur du 03/07/2008 au 30/06/2011

Isabelle TOSTIN – Administrateur (démissionnaire le 9 novembre 2011)

- EDEV : Secrétaire Général depuis le 15/11/2007
- SAE : Administrateur, représentant d'EDEV, depuis le 27/09/2007
- SAFIDI : Administrateur, représentant d'EDEV, depuis le 04/12/2007
- H4 : Administrateur, représentant d'EDEV, depuis le 09/10/2007
- SODETREL : Administrateur, représentant d'EDEV, depuis le 04/12/2007
- IFOPSE : Membre du Comité Exécutif, depuis le 09/03/2010
- VENAP : Membre du Comité de Direction depuis le 15/02/2011
- EPS (EDF Partenariat Services) : Administrateur, du 31/10/2007 au 25/11/2011

Nicolas DEBLAYE – Administrateur (démissionnaire le 9 novembre 2011))

- EDF ENR Solaire : Administrateur depuis le 29/07/2010
- PPT : Administrateur depuis le 18/10/2010
- RIBO France : Administrateur depuis le 24/09/2010, exerçant la Direction Générale depuis le 08/07/2011
- RIBO Entreprise : Président depuis le 8/07/2011
- ESF : Administrateur depuis le 30/06/2011, exerçant la Direction Générale depuis le 8/07/2011

Pierre-Marie TAY - Administrateur (du 24 octobre 2011 au 9 novembre 2011))

- SUNZIL : Membre du Comité de Direction depuis le 10/10/2011
- TRANSENERGIES : Administrateur depuis le 25/11/2011

Jean-Louis GREVET - Administrateur (à partir du 9 novembre 2011)

- TAI Holding SAS : Président du Conseil de surveillance
- TAI SA : Président du Conseil de surveillance
- Dalloyau Holding SAS : Vice-Président du Conseil de surveillance
- Dalloyau SAS : Vice-Président du Conseil de surveillance
- Mariteam Finances SAS : Président du Conseil de surveillance
- Supra Holding SAS : Président du Conseil de surveillance
- BPI SA : Vice-Président du Conseil de surveillance

Franck KELIF – Administrateur (à partir du 9 novembre 2011)

- TAI Holding SAS : membre du Conseil de surveillance
- TAI SA : membre du Conseil de surveillance
- Supra Holding SAS : membre du Conseil de surveillance
- Financière Shark SAS : représentant de Perceva, membre du Conseil de surveillance
- Mariteam Finances SAS : représentant de Perceva, membre du Conseil de surveillance

Véronique CAYROL-DARNAUDET – Administrateur (à partir du 9 novembre 2011) :

- Supra Holding SAS : représentant de Perceva, membre du Conseil de surveillance

William ELBISSER – Directeur Général nommé Président du Conseil d'Administration à partir du 9 novembre 2011 : aucun mandat en cours.

Directoire (à partir du 2 décembre 2011)

William ELBISSER - Président du Directoire : aucun mandat en cours

Conseil de surveillance (à partir du 2 décembre 2011)

Jean-Louis GREVET – Président du Conseil de surveillance

- TAI Holding SAS : Président du Conseil de surveillance
- TAI SA : Président du Conseil de surveillance
- Dalloyau Holding SAS : Vice-Président du Conseil de surveillance
- Dalloyau SAS : Vice-Président du Conseil de surveillance
- Mariteam Finances SAS : Président du Conseil de surveillance
- Supra Holding SAS : Président du Conseil de surveillance
- BPI SA : Vice-Président du Conseil de surveillance

Franck KELIF – Vice-président du Conseil de surveillance

- TAI Holding SAS : membre du Conseil de surveillance
- TAI SA : membre du Conseil de surveillance
- Supra Holding SAS : membre du Conseil de surveillance
- Financière Shark SAS : représentant de Perceva, membre du Conseil de surveillance
- Mariteam Finances SAS : représentant de Perceva, membre du Conseil de surveillance

Véronique CAYROL-DARNAUDET – Membre du Conseil de surveillance

- Supra Holding SAS : représentant de Perceva, membre du Conseil de surveillance

2 - Les rémunérations des mandataires (L.225-102-1 al 1 et 2 du code de commerce et selon recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social détenant un ou plusieurs mandats dans la Société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice des mêmes mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Pour l'exercice 2011 :

- Monsieur William ELBISSER a perçu de la part de la société EDF du 1^{er} janvier au 30 novembre 2011, au titre de son contrat de travail, un montant égal à 164.043,88 € brut. Il a également perçu 71.741,77 € au titre de sa rémunération variable et 22.561,50 € au titre des avantages en nature au sens fiscal et autres primes statutaires.

Il a perçu de la société SUPRA, en tant que Président du Conseil d'Administration à compter du 9 novembre 2011 puis en tant que Président du Directoire à compter du 2 décembre 2011, la somme de 31.089,16 € bruts.

- Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société pour l'exercice de leur mandat. Il est précisé que les membres du Directoire continuent d'exercer leurs fonctions au titre de leur contrat de travail et de percevoir la rémunération y afférente.

3 - Attributions d'options d'achats d'actions et d'actions gratuites

Aucune attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, ni aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée depuis le 11 février 2004.

4 - Jetons de présence

Aucun jeton de présence.

5 - Informations complémentaires concernant les membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et les membres du directoire

A la connaissance de la société, aucun des mandataires sociaux (administrateurs, membres du Directoire et du Conseil de surveillance) n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude,
- été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

6- Quitus pour la gestion

Nous vous demandons de donner quitus aux membres du directoire pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous vous proposons.

V

Les conséquences sociales de l'activité

1- POLITIQUE DE RECRUTEMENT

1-1 EFFECTIFS PAR CATEGORIE ET PAR POLE (ETP) A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31/12/2011	31/12/2010
AUNEAU	33	42
LES MUREAUX	1	6
MAGASINS	20	19
OBERNAI	288	323
Total général	342	390

1-2 REPARTITION PAR CATEGORIE (ETP)

	31/12/2011	31/12/2010
Administration	35	19
Commerce	110	123
Industrie	197	248
Total	342	390

1-3 REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE D'AGE (ETP)

	OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
17 à 25 ans	19,00	24,00		-		2,00	1,29	-	20,29	26,00
25 à 30 ans	37,00	25,00	3,00	1,00	1,00	2,00		-	41,00	28,00
30 à 35 ans	47,61	45,81	4,00	4,00	5,00	4,00	1,00	1,00	57,61	54,81
35 à 40 ans	37,32	34,32	5,80	4,80	3,00	2,00	1,00	-	47,12	41,12
40 à 45 ans	45,23	39,56	7,57	2,57	3,00	3,00	1,00	-	56,80	45,13
45 à 50 ans	45,73	40,40	3,00	5,00	2,00	2,00	2,00	-	52,73	47,40
50 à 55 ans	56,00	49,81	9,00	6,00	2,00	2,00		-	67,00	57,81
55 à 60 ans	31,07	26,07	8,00	8,00	2,00	2,00		-	41,07	36,07
60 à 65 ans	4,00	3,00	1,00	2,00	1,00	1,00		-	6,00	6,00
	323	288	41	33	19	20	6	1	390	342

1-4 NOMBRE TOTAL D'EMBAUCHES

OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
56	26		0		4	3	0	59	30

1-5 NOMBRE D'EMBAUCHES JEUNES

OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
19	11	0	0	0	2	1	0	20	13

1-6 TYPE DE CONTRAT (en unité physique)

	OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
CDD	13	15	0	0	0	3	2	0	15	18
CDI	313	276	42	34	19	17	5	1	379	328

1-7 PARITE HOMMES/FEMMES (en unité physique)

	OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
OUVRIER	125	6	24	0	0	0	0	0	149	6
ETAM	55	42	6	4	15	3	0	1	76	50
CADRE	40	16	0	0	2	0	0	0	42	16
CADRE DIRIGEANT	6	1	0	0	0	0	0	0	6	1
TOTAL	226	65	30	4	17	3	0	1	273	73

2 - CONDITIONS DE TRAVAIL

2-1 REPARTITION EFFECTIF TEMPS PLEIN/TEMPS PARTIEL

	OBERNAI		AUNEAU		MAGASINS		MUREAUX		TOTAL	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
CADRE										
80%	2	1							2	1
100%	73	55			2	2	2		77	57
CADRE DIRIGEANT										
100%		7							0	7
ETAM										
30%							1		1	0
50%	2	2		1					2	3
80%	5	6	1	1					6	7
90%	4	4							4	4
100%	82	85	13	8	17	18	4	1	116	112
OUVRIER										
50%	1	1							1	1
100%	157	130	28	24					185	154
Total général	326	291	42	34	19	20	7	1	394	346

2-2 ABSENTEISME (en % heures d'absences/heures travaillées)

	Obernai		Auneau		E-bois		Magasins		SUPRA SA	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
% Abs	4,96%	4,60%	6,20%	4,33%	1,20%	3,17%	7,46%	8,33%	5,14%	4,79%

2-3 NOMBRE ACCIDENTS DU TRAVAIL

	Obernai		Auneau		E-bois		Magasins		SUPRA SA	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Nb accidents travail/trajet avec arrêt	15	5	5	1	1	0	5	6	26	12
Nb d'heures perdues (jours arrêt * forfait par etbt)	3624	2523	742	896	42	0	476	238	4884	3657

3 – MOTIVATION DES COLLABORATEURS

3-1 Rémunérations

Masse salariale	2010	2011
Obernai	11 540 265 €	11 401 746 €
Auneau	1 137 965 €	1 081 855 €
Magasins	869 135 €	772 472 €
Les Mureaux	200 101 €	100 198 €
TOTAL	13 747 466 €	13 356 271 €

3-2 Salaires moyens

	2010		2011	
	F	H	F	H
CADRE	40 745 €	57 904 €	39 730 €	53 016 €
CADRE DIRIGEANT	-	-	91 847 €	98 594 €
ETAM	25 099 €	28 636 €	24 799 €	28 454 €
OUVRIER	24 146 €	25 437 €	24 344 €	25 805 €

3-3 Promotion interne et insertion

La promotion interne sur l'année 2011 a conduit au passage de 2 ouvriers au statut d'ETAM.

L'effectif COTOREP s'établit comme suit :

Effectif COTOREP	2010	2011
Obernai	8	7
Auneau	2	1
Magasins	-	-
Les Mureaux	-	-

4- DIALOGUE SOCIAL

4-1 Réunions

Mensuelle pour le CE et le CCE
CHSCT : Trimestrielle.

4-2 Représentations

Syndicats représentés chez Supra : CGT, CFDT
Politique d'information : affichage, Intranet.

VI

Les conséquences environnementales de l'activité & propriétés immobilières, usines et équipements

1 - Informations environnementales

La dimension environnementale reste prioritaire pour l'entreprise. Elle est prise en compte dès la conception des produits dans leur process de production et leur utilisation.

Le chauffage au bois fait partie des énergies renouvelables. Tous nos produits sont actuellement certifiés « Flamme Verte » alors que les normes viennent d'évoluer et de se renforcer, garantissant des performances élevées et des niveaux d'émissions faibles. Ils répondent aux normes européennes les plus strictes.

La recherche des économies d'énergie reste une priorité de l'entreprise et fait l'objet d'un plan d'actions

Soucieuse de réduire au maximum sa consommation de ressources naturelles, la société a utilisé pour les besoins de son activité les ressources suivantes :

Eau en m3

Site Obernai	3 036
Site Auneau	2 921
Autres	63
Total	6 020

Electricité en kWh

Obernai	3 045 854
Auneau	11 062 389
Autres	114 056
Total	14 222 299

Gaz en kWh

Obernai	1 555 794
Auneau	2 701 948
Autres	0
Total	4 257 742

Fioul en litre

Obernai	1 785 203
Auneau	0
Autres	0
Total	1 785 203

Matières consommées en tonnes

Tôle acier	3 462
Tôle inox	64
Fonte	8 025

2 - Propriétés, usines et équipements

- Site d'Obernai
Ce site, siège social de la société, est la propriété de Supra. Il intègre :
 - des bâtiments administratifs,
 - des ateliers de fabrication.
- Site d'Auneau
Ce site, est la propriété de Supra. Il intègre des ateliers de fabrication.
- Les magasins situés à Coignières, St Bonnet de Mûre et Vendenheim sont en location. Nous sommes propriétaires des fonds de commerce.

VII

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Le Directoire, après avoir pris connaissance des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, constate que la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de 3 % de capital, décide de proposer aux actionnaires de procéder à une augmentation de capital qui serait réservé aux salariés de notre société, sous condition de l'adoption de la résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Directoire décide de proposer aux actionnaires :

- de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise qui sera mis en place,
- que les bénéficiaires des augmentations de capital, présentement autorisées, seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société qui sera mis en place ;
- de fixer à 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation,
- de fixer à 30.000 le nombre maximal des actions qui pourront être ainsi émises,
- que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à émettre en conséquence des augmentations de capital objet de la présente résolution,
 - arrêter les conditions de l'émission,
 - décider les montants à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
 - fixer les délais de souscription,
 - arrêter les dates, même rétroactives, à compter desquelles les actions nouvelles porteront jouissance,
 - constater ou faire constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
 - prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La prise d'une telle décision imposant la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des salariés, l'Assemblée générale se prononcera sur cette augmentation du capital après la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes de la société.

VIII

Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration entre le 1^{er} janvier et le 2 décembre 2011 et du Conseil de Surveillance à partir du 2 décembre 2011, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Ce rapport du Président du Conseil de surveillance fait également état de la prise en compte du cadre de référence de l'AMF.

1 – Gouvernement d'entreprise

1.1 – Gouvernement d'entreprise du 1^{er} janvier au 2 décembre 2011

1.1.1- Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil était composé de :

- M. Olivier PAQUIER, Président du Conseil d'Administration, démissionnaire le 9 novembre 2011,
- M. Morald CHIBOUT, Administrateur, démissionnaire le 30 juin 2011,
- Mme Isabelle TOSTIN, Administrateur, démissionnaire le 9 novembre 2011,
- M. Nicolas DEBLAYE, Administrateur, démissionnaire le 9 novembre 2011,
- M. Pierre-Marie TAY, administrateur du 24 octobre au 9 novembre 2011,
- M. Jean-Louis GREVET, administrateur à partir du 9 novembre 2011,
- M. Franck KELIF, administrateur à partir du 9 novembre 2011,
- Mme Véronique CAYROL-DARNAUDET, administrateur à partir du 9 novembre 2011,
- M. William ELBISSER, Directeur Général, puis Président du Conseil d'Administration à partir du 9 novembre 2011.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni régulièrement et à l'initiative de son Président pour :

- déterminer les orientations de l'activité de la Société et veiller à leur mise en œuvre,
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il jugeait opportuns,
- examiner les comptes semestriels et annuels.

Chaque réunion a fait l'objet d'une convocation avec un ordre du jour précis et a donné lieu à l'envoi à chaque membre, conformément aux statuts de la société, de documents correspondant aux points abordés.

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2011. Les procès-verbaux de ces réunions ont été régulièrement établis et approuvés.

Le Président du Conseil d'Administration représentait le Conseil d'Administration. Il organisait et dirigeait les travaux de celui-ci, dont il rendait compte à l'Assemblée Générale. Il veillait au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurait, en particulier, que les administrateurs étaient en mesure de remplir leur mission.

Les fonctions de Directeur Général étaient assurées par une autre personne que le Président du Conseil d'Administration. Le Directeur Général était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerçait ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représentait la Société dans les rapports avec les tiers.

Toutefois, le Directeur Général devait recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour toutes les décisions suivantes :

- cautions, avals et autres garanties en faveur des tiers,
- réalisation de toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission autorisées par l'Assemblée Générale,
- réalisation de toutes émissions d'obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions avec bons de souscription de valeurs mobilières ou non, autorisées par l'Assemblée Générale,
- décisions relatives aux projets des filiales et participations de modifier, par quelque moyen que ce soit, leur capital social pour un montant supérieur à cent soixante mille euros (160 000 €) ; souscription aux augmentations de capital de ces filiales et participations ; avances d'associés à ces mêmes sociétés excédant un montant de cent soixante mille euros (160 000 €),
- achat, vente, échange ou apport de tous immeubles et fonds de commerce,
- acquisition ou cession totales ou partielles de toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises, création de sociétés,
- emprunts assortis de sûreté réelle,
- investissement, de façon générale, excédant un montant de cent soixante mille euros (160 000 €) unitaire cumulé par exercice en une ou plusieurs fois.

Conditions de Préparation des travaux du Conseil

Les travaux du Conseil ont été préparés par des relations très étroites entre le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général :

- réunions téléphoniques régulières,
- réunions d'analyse d'activité régulières (« business review »),
- réunions d'analyse de projets.

1.1.2 - Le Comité d'Audit

Le Conseil de Surveillance, lors de sa séance du 26 octobre 2007, avait décidé d'installer un Comité d'Audit. Le Comité d'Audit a poursuivi ses travaux jusqu'au 9 novembre 2011. Il était composé en 2011 jusqu'à cette date de :

- Monsieur Nicolas DEBLAYE, Président,
- Mme Isabelle TOSTIN.

La mission principale du Comité d'audit consistait notamment en la mise en place d'un contrôle interne au sein de la société, après la définition d'une cartographie des risques et la définition d'un plan d'action, une assistance dans le cadre de la clôture des comptes et la mise en place des reportings mensuels, enfin une intervention au niveau des systèmes informatiques.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2011.

1.2 – Gouvernement d'entreprise du 2 décembre 2011 au 31 décembre 2011

Les actionnaires ont modifié le mode d'administration et de direction de la société pour adopter le régime à Directoire et Conseil de Surveillance au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est tenue le 2 décembre 2011.

1.2.1- Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Sa composition est la suivante :

- Jean-Louis GREVET – Président,
- Franck KELIF – Vice-Président,
- Véronique CAYROL DARNAUDET – Membre.

La durée du mandat des Surveillants, nommés par l'Assemblée Générale est de 6 années.

Conformément aux statuts, le Conseil se réunit régulièrement et à l'initiative de son Président pour :

- analyser les tableaux de bord du Groupe et les rapports du Directoire, et entendre les commentaires de celui-ci sur les points abordés,
- approuver les budgets annuels ainsi que toute décision stratégique ou autre qu'il lui revient statutairement d'approuver,
- examiner les comptes semestriels et annuels arrêtés par le Directoire.

Chaque réunion fait l'objet d'une convocation avec un ordre du jour précis et donne lieu à l'envoi de documents (en général au moins une semaine à l'avance) correspondant aux points abordés.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni une fois en 2011.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas rémunérés.

1.2.2 Directoire

Il est composé de 7 membres au plus choisis ou non parmi les actionnaires. Les membres du Directoire nommés par le Conseil de Surveillance et en poste au 31 décembre 2011 sont les suivants :

- William ELBISSER – Président,
- Pascal PEREZ – Membre,
- Denis SCHULTZ – Membre,
- Emmanuelle BAULU – Membre,
- David KENNAUGH – Membre.

Conformément aux statuts, le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige à l'initiative de son Président pour :

- faire le point sur la marche des affaires et examiner les tableaux de bord mensuels du Groupe et des filiales,
- prendre toutes décisions nécessaires à la bonne marche du groupe et/ou de ses filiales.

Le Directoire se réunit également pour :

- arrêter les comptes semestriels et annuels
- établir les rapports au Conseil
- convoquer et préparer les Assemblées Générales.

Le Directoire s'est réuni une fois en 2011. Le procès verbal de la réunion a été établi et approuvé.

Les membres du Directoire, ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat social.

Au titre de leur contrat de travail ils perçoivent une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable.

Les membres du Directoire, à l'exception du Président, bénéficient au titre de leur contrat de travail, d'une indemnité de départ en cas de licenciement représentant 12 mois de salaire versé en sus de l'indemnité légale ou conventionnelle.

1.3 - Pouvoirs et responsabilités

Les pouvoirs des organes et des mandataires sociaux de la société sont définis par la loi et encadrés par les statuts de la société.

1.4 – Assemblée Générale

Les modalités liées à l'Assemblée Générale sont reprises par les articles 17, 18, 19 et 20 des statuts de SUPRA SA.

2- Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

2.1 - Définition du contrôle interne

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnels respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les Organes Sociaux et les valeurs, normes et règles internes de la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux Organes Sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant des activités de la société ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sans pouvoir néanmoins constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le dispositif de contrôle interne implique l'ensemble des salariés de l'entreprise et est organisé de la manière suivante :

- *niveau 1* : autocontrôle exercé par l'ensemble des salariés selon les principes du règlement intérieur,
- *niveau 2* : contrôle interne exercé au niveau des responsables métiers et fonctionnels,
- *niveau 3* : contrôle interne exercé au niveau de la direction.

2.2 - Organisation fonctionnelle et organigrammes

L'organigramme fonctionnel de la société et le calendrier juridique de la société sont mis à jour régulièrement.

2.3 - Composition du Comité de Direction

Le Comité de Direction de la société était constitué en 2011 :

- Directeur Général jusqu'au 2 décembre 2011, puis du président du Directoire,
- Directeur Industriel,
- Directeur Administratif et Financier,
- Directeur Commerce et Supply Chain,
- Directeur des systèmes d'information,
- Directeur Marketing et Communication,
- Directeur Développement et Innovation,
- Directeur de la Production,
- Directrice des Ressources Humaines.

2.4 - Fonctionnement du Comité de Direction

Le Comité de direction s'est réuni régulièrement au siège pour étudier les questions et les décisions relatives à la marche de l'entreprise, à la stratégie et aux investissements.

Ce Comité s'est réuni une ou deux fois par semaine ; ses échanges et décisions ont fait l'objet d'un compte-rendu.

2.5 - Etablissement des budgets

Pour l'exercice 2011, un budget a été établi et validé par la direction générale. Le budget fixe les objectifs à atteindre pour chaque responsable des activités ou services.

Le suivi des objectifs fait l'objet par le contrôle de gestion d'une analyse comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente. Des révisions budgétaires sont effectuées deux fois par an.

Un tableau de bord mensuel avec des informations sur le chiffre d'affaires, le niveau de stocks, les écarts sur achats et le compte de résultat par activité est diffusé chaque mois aux membres du Comité de direction.

2.6 - Information comptable, financière et de gestion – systèmes d'information

2.6.1 Direction Financière

Le Directeur Financier, membre du Comité de Direction et du Directoire, était rattaché au Directeur Général, puis au Président du Directoire, à qui il rendait compte. A ce titre, sous le contrôle et en accord avec la direction générale, il :

- supervisait (hiérarchiquement ou fonctionnellement) les services financiers, comptables, consolidation, fiscalité, contrôle de gestion et systèmes d'informations ;
- veillait à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur, et proposait toute amélioration souhaitable ;
- fixait les calendriers des arrêtés des comptes mensuels, semestriels et annuels, et établissait les tableaux de bord correspondants ;

- préparait les projets de comptes semestriels et annuels,
- proposait à la direction générale les règles et procédures, les modes de gestion de la trésorerie et des risques de change ;
- préparait la mise en place de tous financements, emprunts, lignes de crédit, garanties ou cautions ;
- assurait la liaison avec les Commissaires aux Comptes participait aux études concernant l'évolution du périmètre juridique de la société et son organisation.

2.6.2 Rédaction de directives et procédures

Les principales règles et procédures ont été élaborées par la Direction Financière, le service des Systèmes d'Information, le service Qualité et/ou par celles des activités à l'intention des principaux responsables.

Les habilitations bancaires sont systématiquement mises à jour en cas de changement des fonctions et/ou des responsables concernés.

Les comptes de la société sont établis conformément aux normes françaises.

2.6.3 Contrôle de l'information comptable et financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par un personnel qualifié tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celle-ci.

- **Contrôle des états financiers** : les liasses périodiques, incluant le bilan, le compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes sont établis selon un planning préétabli. La Direction Financière contrôle l'exhaustivité des informations financières, la bonne application des procédures de clôture et de retraitements.
- **Contrôle des informations contenues dans le tableau de bord** : la bonne application du plan comptable et des procédures est vérifiée lors de l'établissement des comptes semestriel et annuel.
- **Contrôles opérationnels** : des contrôles formels ont été mis en place pour les process à caractère récurrent. Il s'agit de contrôles humains et/ou informatisés (avec des accès informatiques restreints à certaines fonctions et des mots de passe).

2.6.4. Contrôle de gestion

Le contrôle de gestion participe activement à l'établissement des budgets et des plans, analyse et contrôle les engagements, met en évidence les risques, anomalies et écarts, propose des actions correctives. Il a aussi pour mission d'apporter aide et conseils à chaque entité opérationnelle, de s'assurer de la fiabilité des informations diffusées ainsi que du suivi des plans d'actions et de l'application des procédures de gestion.

Des contrôles spécifiques sont effectués par les activités à intervalles réguliers, notamment la réalisation d'inventaires physiques des stocks et des immobilisations.

2.6.5 Systèmes d'information

Des logiciels spécialisés existent au niveau de la société pour assurer des fonctions spécifiques (paie, reporting, trésorerie, immobilisations ...).

Information sur les procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Les processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière sont les suivants :

- le processus d'élaboration du plan comptable
- les processus de production de :
 - o la comptabilisation des opérations
 - o la constitution des provisions et charges à payer
 - o la constitution des comptes de régularisation et d'attente
 - o les réalisations des arrêtés semestriels et annuels.
- les processus d'élaboration de l'information sur la situation financière (bilan, compte d'exploitation, annexe, rapport de gestion) comportant :
 - o la production de ces informations
 - o l'explication des comptes
 - o la constitution et le suivi des engagements hors bilan
- les processus de contrôle des comptes et de la situation financière comportant :
 - o les réconciliations
 - o les contrôles
 - o les circularisations avec les tiers

2.7 Relations avec les Commissaires aux Comptes

Le Cabinet MAZARS assure le commissariat aux Comptes de la société. Ce dernier a été reconduit dans sa mission pour une durée de 6 exercices lors de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2007. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'exercice qui sera clos le 31 mars 2012.

Il a libre accès aux documents et employés de la société pour réaliser sa mission conformément à la loi.

Une fois par an, avant la fin de l'exercice, une réunion sur les options d'arrêté des comptes a lieu au siège de la société, réunissant le Président du Directoire, le Directeur Financier et/ou le responsable comptable et le Commissaire aux Comptes, signataire des rapports semestriel et annuel. La Direction de la société présente les options qui ont été retenues pour la clôture annuelle (en tenant compte des recommandations antérieures du Commissaire aux Comptes le cas échéant). Cette réunion est planifiée avant l'intervention du Commissaire aux Comptes pour lui permettre de mieux préparer ses travaux et cibler ses investigations.

Le Commissaire aux Comptes est régulièrement invité et a assisté aux réunions du Directoire ou du Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes, ainsi que du Conseil de Surveillance pour l'examen des comptes semestriel et annuel.

2.8 Conclusion : objectif à court et moyen terme

La société s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels elle peut être confrontée.

IX

**Comptes annuels de la société
au 31 décembre 2011**

SUPRA S.A.

BILAN ACTIF

Intitulés	2011 /12			2010 /12
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	319	319		48
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 903 585	2 259 048	644 516	885 257
Fonds commercial	1 041 672	1 041 672		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	377 480	152 322	225 158	225 158
Constructions	10 009 311	8 224 279	1 785 032	2 078 018
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 066 273	9 908 077	3 158 195	3 133 448
Autres immobilisations corporelles	1 204 679	1 024 233	180 445	281 183
Immobilisations en cours	98 353		98 353	155 924
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés	12 195		12 195	13 820
Prêts	205 550		205 550	245 073
Autres immobilisations financières	348 476	85 371	263 105	236 709
ACTIF IMMOBILISE	29 287 878	22 695 325	6 572 553	7 252 642
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	2 678 200	333 643	2 344 557	2 991 384
En cours de production de biens	927 132	131 072	796 059	1 162 931
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	3 419 858	479 064	2 940 794	4 110 342
Marchandises	5 558 291	558 672	4 999 619	4 470 886
Avances et acomptes versés sur commandes	99 922		99 922	805 024
Créances				
Clients et comptes rattachés	11 279 594	1 236 237	10 043 356	15 052 636
Autres créances	3 074 737		3 074 737	2 062 018
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières dont actions propres				
Disponibilités	598 655		598 655	2 508 007
ACTIF CIRCULANT	27 636 393	2 738 690	24 897 702	33 163 029
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	116 688		116 688	126 428
TOTAL III	27 753 081	2 738 690	25 014 391	33 289 457
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				77
TOTAL GENERAL	57 020 959	25 434 015	31 588 944	40 542 177

SUPRA S.A.

BILAN PASSIF

Intitulés	2011 /12	2010 /12
Capital social ou individuel Dont versé :	1 682 088	1 682 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 513 770	2 513 770
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	168 208	168 208
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 776 442	8 776 442
Report à nouveau	6 748 027	14 854 971
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(10 416 896)	(8 106 944)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		616 625
CAPITAUX PROPRES	9 471 642	20 505 163
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 418 494	1 650 731
Provisions pour charges	1 287 037	1 284 328
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 705 531	2 935 057
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 586 451	135 936
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 992 101	8 274 454
Dettes fiscales et sociales	4 423 227	4 851 070
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 514	374 086
Autres dettes	2 135 548	3 468 407
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	189 927	
DETTES	19 409 771	17 101 958
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	31 586 944	40 542 177

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

	2011 /12			2010 /12
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	23 695 970	1 343 244	25 039 214	27 204 073
Production vendue : - biens	17 885 070	5 170 291	23 055 361	33 134 379
Production vendue : - services	4 006 003	15 782	4 021 785	4 708 978
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	45 587 044	6 529 297	52 116 341	65 047 430
Production stockée			(1 442 951)	957 205
Production immobilisée			90 348	30 298
Subventions d'exploitation			86 025	174 706
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 477 316	2 306 101
Autres produits			39 494	45 530
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			53 366 571	68 561 268
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			15 943 310	16 848 829
Variation de stock (marchandises)			(797 448)	468 822
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			7 874 909	12 177 603
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			590 490	52 767
Autres achats et charges externes			14 932 971	17 600 935
Impôts, taxes et assimilés			1 258 783	1 470 793
Salaires et traitements			14 913 514	15 349 825
Charges sociales			6 224 877	6 260 695
Dotations d'exploitation				
sur Immobilisations : dotations aux amortissements			1 755 624	2 070 112
sur Immobilisations : dotations aux provisions				1 041 672
sur actif circulant : dotations aux provisions			1 874 718	1 606 661
pour risques et charges : dotations aux provisions			667 253	1 783 883
Autres charges			195 504	328 950
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			65 434 809	77 061 351
RESULTAT D'EXPLOITATION			(12 067 938)	(8 500 082)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			42	52
Autres intérêts et produits assimilés			19 282	22 633
Reprises sur provisions et transferts de charges			55	
Différences positives de change			17 953	148 954
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			8 932	11 359
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			46 266	183 000
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				(8 301)
Intérêts et charges assimilées			238 250	174 718
Différences négatives de change			29 176	46 035
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			267 426	212 452
RESULTAT FINANCIER			(221 160)	(29 452)
RESULTAT COURANT			(12 289 098)	(8 529 534)

SUPRA S.A.

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2011 /12	2010 /12
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	135 000	4 459
Produits exceptionnels sur opérations en capital	102 915	113 606
Reprises sur provisions et transferts de charges	616 625	176 432
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	854 540	294 498
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	93 798	10 917
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	499 526	90 988
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	13 313	208 768
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	606 638	310 674
RESULTAT EXCEPTIONNEL	247 902	(16 175)
Participation des salariés aux résultats		0
Impôts sur les bénéfices	(1 624 300)	(438 765)
TOTAL DES PRODUITS	54 267 378	69 036 766
TOTAL DES CHARGES	64 684 274	77 145 713
BENEFICE ou PERTE	(10 416 896)	(8 106 944)

ANNEXE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2011

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31.12.2011 dont le total s'établit à **31 586 944 €**. Le compte de résultat dégage une perte de **10 416 896 €**.

L'arrêté a une durée de douze mois et recouvre la période du 01.01.2011 au 31.12.2011

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire du **22 mars 2012**.

A. Faits caractéristiques

1. Fait marquants de l'année.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011 s'établit à 52 116 K€ par rapport à 65 047 K€ en 2010, soit en baisse de près de 20% par rapport à l'exercice précédent. Les ventes de climatiseurs ont été abandonnées. Au 31 décembre 2010, cette activité représentait un chiffre d'affaires de 1 484 K€. Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 à périmètre constant (hors impact des climatiseurs) était de 63 563 K€ ce qui représente un recul de -11,4 M€ soit -17,6%.

L'activité a souffert de plusieurs facteurs : faiblesse de la consommation dans les grandes surfaces de bricolage et dans les concessions Richard Le Droff, réduction des incitations fiscales attachées à l'investissement dans les produits de chauffage au bois, conditions climatiques clémentes en fin d'année, qui ont retardé le démarrage de la saison de chauffage.

La part des produits biomasse a progressé de 82% à 84 %, celle des produits électriques – une activité de négoce – régressant de 18% à 16% du chiffre d'affaires total.

Le résultat d'exploitation passe de -8 500 K€ en 2010 à -12 068 K€ en 2011 du fait du manque d'activité.

Le résultat net passe pour sa part de -8 107 K€ en 2010 à -10 417 K€ en 2011.

La réflexion engagée sur l'avenir du site de production à Obernai avait conduit la Direction de la société à prendre la décision, dès 2010, de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation à fin 2012 et d'accélérer la dépréciation des installations. Cette réflexion n'ayant pas abouti en 2011, il a été décidé de revenir aux durées d'amortissements initiales.

Au vu des pertes fiscales de 2010, il a été décidé de reprendre l'ensemble des amortissements dérogatoires soit un impact positif de 616 K€ sur le résultat net.

Il a été décidé de reporter en arrière le déficit fiscal réalisé sur l'exercice 2010 pour un montant de 3 572 K€. Le montant de carry-back qui en résulte, soit 1 191 K€, a été constaté en créance sur l'exercice 2011.

Suite à la signature d'un contrat de cession, le 28 septembre 2011, EDF Energies Nouvelles Réparties (EDF ENR) et Perceva Capital annoncent en date du 09 novembre 2011 la finalisation de la cession par EDF ENR à Perceva Capital du contrôle de la société Supra.

Les actionnaires de Supra se sont réunis en assemblée générale le 02 décembre 2011 et ont statué sur le changement du mode d'administration et de direction de Supra S.A. afin d'adopter un régime à directoire et conseil de surveillance.

2. Consolidation

La société Supra S.A. n'est plus consolidée par la société EDF Energies Nouvelles du fait du rachat intervenu le 09 novembre 2011 par Supra Holding.

Par conséquent, Supra S.A. fera partie du périmètre de consolidation de Supra Holding dont les comptes seront arrêtés au 31 mars 2012.

3. Evènements post clôture

Lors d'un conseil de surveillance qui s'est tenu le 26 janvier 2012, Monsieur Dominique Henneresse a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur William Elbisser qui a quitté la société.

EDF Energies Nouvelles Réparties a décidé d'exercer la promesse d'achat consentie par Perceva Capital et a, en conséquence, cédé le 22 février 2012 à Perceva l'intégralité de sa participation au capital de Supra Holding.

Perceva Capital détient désormais 100% de Supra Holding, qui détient elle-même environ 84% du capital et des droits de vote de Supra S.A.

Compte tenu de la très forte saisonnalité de l'activité de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 23 février a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année. L'exercice prochain aura donc une durée exceptionnelle de trois mois.

La Société SUPRA a lancé le 5 avril 2012 une procédure d'information en vue de la consultation du Comité Central d'Entreprise sur un projet de licenciement collectif pour motif économique pouvant toucher 96 personnes.

Par ailleurs, un exercice d'une durée exceptionnelle de 3 mois a été clôturé le 31 mars 2012, suite à la décision de l'AGE du 23 février 2012 de modifier la date de clôture de l'exercice social et de porter celle-ci au 31 mars de chaque année.

L'activité des 3 premiers mois de l'exercice exceptionnel du 1er janvier au 31 mars 2012 a été légèrement supérieure à celle de la même période de l'année 2011. Cependant, compte-tenu de la faiblesse du chiffre d'affaires au cours de ce trimestre du fait de la saisonnalité, des charges encore importantes et des provisions exceptionnelles qui seront passées au cours de cet exercice, le résultat net de cet exercice d'une durée de 3 mois sera très fortement déficitaire.

L'entrée dans la saison basse de ventes, la nécessité de lancer la campagne d'achats et de production pour tenir le calendrier commercial et les coûts exceptionnels auxquels l'entreprise pourrait avoir à faire face se traduiront par une dégradation de la trésorerie. Supra rappelle que Perceva et EDF ENR se sont engagés à apporter chacun 3,5M€ sous certaines conditions et ce pour une durée de 18 mois à compter du 9 Novembre 2011. Par ailleurs, afin de consolider ses ressources financières, Supra envisage d'une part d'avoir recours à une solution d'affacturage pour mobiliser son poste clients et d'autre part de consolider ses découverts bancaires.

4. Informations concernant les risques de marché

La société SUPRA effectue des achats en devises USD et se couvre sur les taux de changes en fonction des achats projetés dans cette monnaie. Les éléments techniques concernant cet outil de couverture figurent dans le paragraphe 3b. La société SUPRA n'est pas exposée à d'autres risques de marchés.

B. Principes, règles et méthodes comptables appliqués

1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux états financiers

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice 2011 ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret n°67.236 du 23 mars 1967 et du règlement n°2000-06 concernant les nouvelles règles d'évaluation des passifs.

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes avec comme hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Situation financière de Supra S.A. et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice, la Société a connu une diminution extrêmement forte de son activité, en particulier en ce qui concerne la part fabrication de son activité. Cette situation économique a généré une très nette dégradation de son fond de roulement et un accroissement significatif des besoins de trésorerie.

La Société anticipe une stabilisation de son activité en 2012 et une amélioration sensible des résultats dégagés à compter de 2012/2013.

Par ailleurs, la Société a entrepris des discussions avec ses partenaires financiers afin d'une part de confirmer les lignes de découverts autorisées pour l'exercice 2012 et d'autre part de consolider à moyen terme les autorisations de découverts actuellement accordées.

Enfin, la nouvelle direction de la société et le nouvel actionnaire de référence étudient une réorganisation tant de l'activité que des process industriels devant permettre un retour progressif à l'équilibre.

L'ensemble de ces hypothèses structurantes doit permettre de maintenir les besoins de trésorerie dans le cadre des lignes de trésorerie autorisées, jusqu'à la reprise de l'activité tant industrielle que du négoce et un retour progressif à l'équilibre des résultats opérationnels à fin mars 2013.

La combinaison de ces éléments permettra à la société de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes.

1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend :

- un droit au bail,
- des brevets totalement amortis,
- plusieurs logiciels informatiques amortis sur 12 mois lorsqu'il s'agit de logiciels de bureautique et entre 3 à 10 ans pour les logiciels de gestion,
- les malis de fusion de Feu Style et Biomee.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges qui s'élèvent pour l'exercice 2011 à 964 670 €.

Immobilisations incorporelles nettes <i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2009	Juin 2010	Décembre 2010	Décembre 2011
Logiciels	0,8	0,8	0,7	0,5
Mali de fusion Feu Style	0,5	0,5		
Mali de fusion Biomee	0,5	0,5		
Autres	0,1	0,1	0,2	0,1
Total immobilisations incorporelles nettes	1,9	1,9	0,9	0,6

Les opérations de transmissions universelles de patrimoines réalisées en 2009 avec les sociétés FEU STYLE et BIOMEe ont conduit à la constatation à l'actif du bilan de la société SUPRA de deux malis de confusion.

Ces opérations ont été comptabilisées en conformité avec les textes comptables applicables en la matière à savoir le règlement CRC N° 2004-01 du CRC complété par le règlement 2005-09 et les 3 avis du comité d'urgence du CRC : avis N°2005-C du 4 mai 2005, avis N°2006-B du 5 juillet 2006 et avis 2007-D du 15 juin 2007.

Ces malis s'élevaient respectivement à fin 2009 à 509 113 €, pour la société FEU STYLE, et à 532 560 € pour la société BIOME. Ces deux malis correspondent à une quote-part de la différence entre le prix payé par notre société pour acquérir l'intégralité des titres et la valeur des actifs nets apportés. Cette quote-part complémentaire était justifiée par les avantages futurs attendus de la prise de contrôle de ces entités.

Le chiffre d'affaires des deux entités FEU STYLE et Biomee avait connu une baisse significative en 2010 par rapport à 2009. Un test sur la valeur a donc été effectué à fin 2010 tenant compte d'hypothèses de développement revues à la baisse.

Cette évaluation du mali de confusion a été réalisée comme en 2009 sur la base de free cash flow (MBA après financement des investissements). La somme de ces free cash-flows actualisés a permis ainsi de déterminer la valeur nette comptable de la business unit et ainsi d'évaluer le montant des malis de confusion à activer. La somme de ces free cash flow étant négative l'intégralité du mali de confusion de ces deux entités a été provisionnée conformément au paragraphe 4.5.2 du règlement n°2004-01 du CRC.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais) lorsque la société procède à des travaux conduisant à la construction d'équipements ayant le caractère d'actif ceux-ci sont estimés à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. L'excédent constitué par l'amortissement dégressif est, le cas échéant, constaté en amortissement dérogatoire.

Dans le cadre de l'application du règlement sur les actifs la société SUPRA a estimé en 2005 de nouvelles durées d'amortissements correspondant à la durée réelle d'utilisation de certains biens inscrits à l'actif acquis avant le 31 décembre 2004. Le montant des amortissements qui ont ainsi été reportés et qui restent à constater au 31 décembre 2011 s'élève à 760 312 €.

Pour les biens acquis après 2005 il n'y a plus de différence entre les durées d'amortissement économiques et les durées d'amortissement comptables.

Catégorie d'immobilisations	Durée d'amortissement	Application de la Réglementation sur Les actifs
- constructions		
• structure du bâtiment		40 ans
• autres composants		10 à 20 ans
- agencements/aménagements des constructions	5 à 10 ans	10 à 20 ans
- matériel et outillage industriels	3 à 8 ans	5 à 10 ans
- matériel de transport	4 à 5 ans	
- agencements, aménagements, insti. Divers	5 à 10 ans	
- matériel et mobilier de bureau et informatique	4 à 8 ans	

Les informations concernant le nantissement, la liste et le montant des engagements financiers sur les immobilisations corporelles données en nantissement de dettes sont communiquées au paragraphe « Engagements donnés » dans l'annexe

La réflexion engagée sur l'avenir du site de production à Obernai avait conduit la Direction de la société à prendre la décision, dès 2010, de revoir les plans d'amortissements des équipements pour tenir compte de leur terme probable d'utilisation à fin 2012 et d'accélérer la dépréciation des installations. Cette réflexion n'ayant pas abouti en 2011, il a été décidé de revenir aux durées d'amortissements initiales.

1.3. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Des dotations pour dépréciation sont calculées le cas échéant lorsque la valeur vénale ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable à la date de clôture.

1.4. Les stocks

Les stocks de produits fabriqués et produits en cours de fabrication ont été évalués au coût de production. Les matières premières et le stock de marchandises ont été évalués au coût d'achat moyen pondéré. Les matières premières, produits finis et marchandises sont dépréciés pour tenir compte de la rotation lente, de l'obsolescence et de la valeur nette de réalisation. Une dépréciation est calculée pour les stocks ne figurant plus au tarif de l'année à venir, ainsi que pour des articles dont les quantités peuvent excéder au minimum un an de consommation.

Nous avons constitué une provision de 482 104 € à fin décembre 2010 au titre des articles en fin de gamme. Au 31 décembre 2011, en tenant compte des déstockages et des nouveaux articles en fin de gamme, cette provision est de 456 065 €.

L'actualisation des critères retenus pour l'application de la méthode de dépréciation des stocks en vigueur a entraîné une augmentation de la dépréciation au 31 décembre 2011 d'un montant de 465 794 € par rapport aux critères de l'exercice précédent.

1.5 Créances et dettes

1.5.1 Provisions pour dépréciations des créances douteuses.

La méthode appliquée concernant les contentieux au 31 décembre 2011 est la suivante : provisionnement à 100%, sauf cas identifié avec un risque de non recouvrement partiel qui sera provisionné à due concurrence du risque.

1.5.2 Provisions pour dépréciations des créances échues.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. En cas de risque de non recouvrement identifié sur les créances, une provision pour dépréciation est constituée selon les méthodes suivantes :

- **Pour la France** :
 - Provisionnement des factures échues à 25% ou 50% de l'encours HT en fonction du retard de paiement
 - Les centrales d'achats ne sont pas provisionnées
- **Pour l'export** :
 1. Factures échues de 1 à 90 jours / date de clôture : pas de provision
 2. Factures échues à plus de 90 jours / date de clôture : provisions de 10% à 100% de l'encours total en fonction de l'existence ou non d'une assurance crédit et de la maturité des créances.

1.5.3 Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation sont constatées pour leur valeur nominale. La revue de nos méthodes d'évaluation et l'analyse complémentaire des risques nous ont conduits en 2007 à constater une charge complémentaire de 772 258 € avant impôt.

Au 31 décembre 2011, l'analyse du risque a conduit à un solde de 344 864 €.

1.5.4 Disponibilités

Les mouvements affectant les comptes bancaires sont enregistrés en date d'opération. Le poste disponibilités intègre des valeurs à l'encaissement pour un montant total de 84 181 €.

2. Présentation des informations chiffrées

Toutes les valeurs indiquées dans les différents tableaux et rubriques ci-après sont exprimées en Euros.

C. Informations relatives au bilan

TABLEAU DE MOUVEMENTS D'IMMOBILISATIONS BRUTES en €

	Bilan Ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts compte à compte	Bilan au 31-déc-11
Logiciels	2 103 666	115 704		48 011	2 267 381
Mali de confusion Feu Style	509 113				509 113
Mali de confusion E-bois	532 560				532 560
Autres immobilisations incorporelles	564 889	61 616		10 000	636 505
Immobilisations en cours incorporelles		77 673			77 673
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	3 710 228	254 993	0	58 011	4 023 231
Terrains	377 480				377 480
Constructions sur sol propre	4 839 934				4 839 934
Installations générales & aménagement constructions	5 132 138	61 208	28 443	4 474	5 169 377
Installations techniques matériels et outillages	12 352 954	984 549	479 197	207 967	13 066 273
Matériel de transport	221 520		108 262		113 257
Matériel de bureau	1 059 816	43 671	12 065		1 091 422
Emballages récupérables & divers					0
Immobilisations en cours corporelles	155 925	136 752	1 545	-270 452	20 680
Total immobilisations corporelles	24 139 767	1 226 180	629 512	-58 011	24 678 424
Autres participations					0
Créances rattachées à des participations					0
Autres titres immobilisés	13 820		1 624		12 196
Prêts & autres immobilisations financières	567 155	56 300	69 428		554 027
Total immobilisations financières	580 975	56 300	71 052	0	566 223
Total général	28 430 969	1 537 472	700 564	0	29 267 878

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS en €

	Solde ouverture	Dotations linéaires	Diminutions	Transfert compte à compte	Bilan au 31-déc-11
Logiciels	1 335 929	388 042		9 174	1 733 146
Immobilisations incorporelles	447 320	88 077		-9 174	526 223
Total immob. incorporelles	1 783 249	476 119	0	0	2 259 368
Terrains	152 322				152 322
Constructions sur sol propre	4 686 756	69 295		-155 638	4 600 413
Agencements installations	3 209 298	286 822	27 891	155 638	3 623 866
Matériel & outillage	9 219 506	831 686	170 232	27 118	9 908 078
Matériel de transport	163 974	14 217	41 824	-35 338	101 028
Matériel de bureau & inform.	836 178	90 799	11 992	8 220	923 205
Emballages récupérables divers					
Total immob. corporelles	18 268 034	1 292 819	251 940	0	19 308 913
Total général	20 051 283	1 768 938	251 940	0	21 568 282

La dotation est comptabilisée dans les postes suivants :

- 681111 Immobilisations incorporelles
- 681122 Terrains
- 681123 Constructions sur sol propre
- 681123 Agencements installations
- 681125 Matériel & outillage
- 681128 Matériel de transport
- 681128 Matériel de bureau & informatique

TABLEAU DES STOCKS en €

	Brut N	Provision N	Net au 31/12/11	Net au 31/12/2010
Matières Premières	2 678 201	333 643	2 344 558	2 991 384
En-Cours	927 132	131 072	796 060	1 162 931
Produits Finis	3 419 859	479 065	2 940 794	4 110 342
Produits Négoce	5 558 292	558 672	4 999 620	4 470 686
TOTAL	12 583 484	1 502 452	11 081 032	12 735 343

ETAT DES PROVISIONS en €

Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentations	Reprise des provisions non utilisées	Reprises des provisions utilisées	Montant au 31-déc-11
Amortissements dérogatoires	616 626		616 626		0
Total provisions réglementées	616 626	0	616 626	0	0
Provisions pour litiges prud'hommes	693 473	266 527	247 209	360 865	351 927
Provisions litiges risques et charges	136 600	382 600	119 000	10 000	390 200
Provisions pour garanties données aux clients	820 603			144 236	676 367
Provision perte de change	56			56	0
Provision pour retraites IFC	1 198 585	18 126			1 216 711
Provisions pour retraites et médailles du travail	85 741		11 604	3 811	70 326
Total provisions pour risques et charges	2 935 058	667 253	377 813	518 968	2 705 531
Provision pour dépréciation s/immob. incorporelles	1 041 673				1 041 673
Provision pour dépréciation. s/immob. financières	85 371				85 371
Provision pour dépréciation s/stocks et en-cours	1 084 134	1 502 452	1 084 134		1 502 452
Provision pour dépréciation s/cptes clients	1 135 663	372 266	167 507	104 185	1 236 237
Prov. pour dépréciation des débiteurs divers	0				0
Total provisions pour dépréciation	3 346 841	1 874 718	1 251 641	104 185	3 865 733
TOTAL GENERAL	6 898 525	2 541 971	2 246 080	623 153	6 571 264

Nature des provisions	Augmentations	Diminutions
dont dotations et reprises d'exploitation	2 541 971	2 252 551
financières		56
exceptionnelles		616 626
Total	2 541 971	2 869 233

PROVISION POUR RISQUES PRUD'HOMMES

Ces provisions ont été évaluées en fonction des procédures en cours au 31/12/2011 et des jugements intervenus jusqu'à l'arrêté des comptes pour les dossiers concernés.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

SUPRA :

L'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est évalué en fin d'année. L'évaluation faite par un actuaire est basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Les hypothèses démographiques sont identiques à celles de 2010. Les hypothèses économiques prises en compte en 2011 sont les suivantes :

- taux d'actualisation est de 4.75%,
- taux d'inflation attendu sur le long terme de 2%,
- taux de progression des salaires : Inflation,
- Indexation des gratifications d'ancienneté : 0 %,
- Taux de charges sociales patronales : 44 % Richard Le Droff, 42 % Supra.

Cet engagement est intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2011 une actualisation a été effectuée par l'actuaire et le montant total de la provision s'élève à 1 216 711 €.

PROVISION POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Il en est de même concernant l'engagement de la société en matière de médailles du travail. L'évaluation est faite par un actuaire, basée sur la méthode prospective, conformément aux normes IFRS.

Cet engagement est lui aussi intégralement couvert par une provision. Au 31 décembre 2011, une actualisation a été effectuée et le montant total de la provision s'élève à 70 326 €.

PROVISION POUR GARANTIE

La mise à jour de la provision pour garantie est constatée annuellement en fin d'année.

Elle est évaluée compte tenu des pièces fournies gratuitement, des avoirs émis ainsi que des frais de port occasionnés lors de la réparation sous garantie d'appareils défectueux.

Cette provision a été évaluée conformément au taux de retour pour raisons techniques par rapport au chiffre d'affaires réalisé pour chaque famille de produits. La méthode d'évaluation a été revue, pour tenir compte de manière plus exacte des coûts de garantie par famille de produits et notamment des délais de garantie à couvrir. La grande majorité des coûts de garantie sont générés par des produits de négoce électrique garantis une année.

Le calcul se base sur les hypothèses suivantes :

- 1 Le calcul sur une année, sur les cas réels pris en charge par lignes de produits en garantie, en spécifiant la date de vente de SUPRA à son client, la date de vente au client final et la date de prise en charge en garantie. Nous déterminons ainsi le temps à couvrir en fonction de la date de vente par SUPRA et du temps de garantie lié au produit ;
- 2 détermination du temps de garantie par produit par le SAV de SUPRA ;
- 3 nous calculons par ligne de produits (bois et électrique) le coût annuel des garanties (remplacement des appareils, coût des réparations externes, avoirs et transports pour service après-vente);
- 4 le coût annuel de la garantie par ligne de produit est mis en proportion du chiffre d'affaires de l'année pour calculer un pourcentage;
- 5 nous multiplions le pourcentage par la durée de garantie à couvrir ce qui donne le montant global de la couverture à provisionner;
- 6 enfin cette provision est comparée au total inscrit au bilan pour ajustement de la provision.

Ainsi les hypothèses retenues en 2011 pour le calcul de la provision pour garantie pour les appareils électriques et bois peuvent se résumer comme suit :

- le cout des garanties assurées aux clients en 2011 représente 2,1 % pour le chiffre d'affaires annuel bois
- le cout des garanties assurées aux clients en 2011 représente 7,7 % pour le chiffre d'affaires annuel électrique

Pour rappel, SUPRA alloue deux types de garanties qu'il convient de distinguer:

- Une garantie pièce et main d'œuvre pour les produits électriques de chauffage et de climatisation mobile, les appareils de chauffage à granulés.
- Une garantie pièce pour les appareils à bois en bûches. Dans le cadre de cette garantie, la pièce reconnue défectueuse est prise en charge. Les frais liés au remplacement de la pièce sont exclus du bénéfice de cette garantie.

Dans les deux cas, la garantie s'applique dans le cadre d'une installation et d'une utilisation conforme aux prescriptions de la notice et au respect des règles d'installations nationales pour les produits nécessitant une mise en œuvre.

Elles sont expressément décrites pour éviter tout litige.

Les exclusions concernent des pièces directement accessibles et que l'utilisateur peut endommager du fait d'une mauvaise utilisation voire de chocs comme la vitre d'un insert, les joints, ou encore les consommables comme les filtres à remplacer selon l'utilisation faite.

Les limitations concernent des pièces pouvant subir une usure prématurée dans le cas d'une installation ou d'une utilisation non conforme.

Ces limitations touchent en particulier les pièces intérieures des appareils à bois, au contact de la flamme, garanties 1 an.

Les statistiques de commercialisations de pièces montrent que seules ces pièces sont consommées.

Au vu des statistiques connues à ce jour, la garantie survient dans les 5 mois de la vente pour le matériel électrique et dans les 5,5 mois de la vente pour le matériel bois quelque soit la période de garantie prévue par ailleurs dans les conditions générales de ventes pour ces deux types de produits.

Ainsi une partie des coûts du service après vente ou d'avoirs émis concerne des ventes de l'exercice et les coûts afférents sont ainsi comptabilisés sur le même exercice.

Il convient donc de ne provisionner que les ventes de l'année qui statistiquement sont encore concernées par le risque de retours : les 5 derniers mois de ventes pour le matériel électrique et les 5,5 derniers mois pour le matériel bois.

ETAT DES CREANCES en €

	Montant Brut	A 1 an au plus	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	205 550	2 668	202 882
Autres immobilisations financières	348 477	348 477	
Avances et acomptes versés	99 922	99 922	
Clients douteux ou litigieux	1 256 150		1 256 150
Autres créances clients (1)	10 023 444	10 023 444	
Personnel et comptes rattachés	1 500	1 500	
Sécurité sociale et autres	0	0	
Impôt sur les bénéfices (2)	2 036 933		2 036 933
Taxe sur la valeur ajoutée	805 846	805 846	
Autres impôts et taxes	3 005	3 005	
Divers	91 894	91 894	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	135 560	135 560	
Charges constatées d'avance	116 688	116 688	
TOTAUX	15 124 969	11 629 004	3 495 965

(1) « Autres créances clients » incluant les effets à recevoir au 31 décembre 2011 pour un montant total de 2 104 675 €

(2) dont créance de carry-back	1 190 610 €
Créance crédit d'impôt recherche 2010	412 633 €
Créance crédit d'impôt recherche 2011	433 690 €
Total	2 036 933 €

Informations sur les postes concernant les entreprises liées

La société SUPRA a conclu avec la société EDF un contrat de Coopération Commerciale au titre de l'année 2011.

Ce contrat porte sur :

- la concession par EDF à la Société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF
- les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de la Société
- les engagements des parties pour 2011 portant sur les fiches travaux éligibles en tant que certificats d'économie d'énergie avec facturation correspondante.

Au titre de ce contrat, la société SUPRA a généré un chiffre d'affaires de 2 703 K€ sur l'exercice 2011 qui se répartie de la façon suivante :

- 647 K€ au titre du reliquat de 2010
- 2 056 K€ au titre de 2011 (dont 1 156 K€ en factures à établir)

La société EDF a par ailleurs facturé à Supra S.A. un montant de 445 K€ au titre de personnel mis à disposition sur l'exercice 2011.

Eléments concernant les entreprises liées (en milliers d'euros)	
POSTE	Montant concernant les entreprises liées
Créances clients et comptes rattachés (facture à établir)	1 382
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109

PRODUITS A RECEVOIR en €

	Montant au 31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	1 382 425
Autres créances	227 454
Etat	
Total	1 609 879

Au 31 décembre 2011, nous n'avons pas de portefeuille de SICAV en banque.

DETAIL DES CCA en €

Détail des charges constatées d'avance:	Montant au 31/12/2011
Locations	2 719
Maintenance et entretien	26 709
Assurances	639
Divers services extérieurs	2 144
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	153
Publicité et catalogue	66 955
Frais postaux	219
Eco taxe et taxes diverses	17 150
Total	116 688

ETAT DES ECHEANCES DES DETTES en €

	Montant Brut	à 1 an au plus	+1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
à 1 an maximum à l'origine	6 586 451	6 586 451		
à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 992 102	5 992 102		
Personnel et comptes rattachés	1 378 529	1 378 529		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 286 053	2 286 053		
Taxe sur la valeur ajoutée	314 045	314 045		
Autres impôts et taxes et assimilés	444 599	444 599		
Impôt sur les bénéfices				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	82 515	82 515		
Groupe et associés				
Autres dettes	2 135 549	2 135 549		
Produits constatés d'avance	189 927	189 927		
TOTAUX	19 409 770	19 409 770	0	0

Charges à payer rattachées aux postes de dettes en €:

	Montant au 31/12/2011
Emprunts et dettes établissements de crédits	46 128
Dettes rattachées aux comptes fournisseurs	3 040 534
R.R.R. & avoirs à établir	2 006 069
Personnel	1 374 005
Organismes Sociaux	590 825
Etat	444 599
TOTAL	7 502 160

Le montant des emprunts remboursés en cours d'exercice s'élève à 128 539 €. L'emprunt contracté auprès du LCL est arrivé à son terme en août 2011 et le nantissement lié à l'équipement industriel a été levé.

D. Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation du chiffre d'affaires :

en €	CA France	CA Export	CA Total
- Négoce	23 695 971	1 343 244	25 039 215
- Production vendue	17 885 071	5 170 291	23 055 362
- Services	4 006 003	15 761	4 021 764
TOTAL	45 587 045	6 529 296	52 116 341

Le montant des transferts de charges de formation au 31 décembre 2011 est de 36 892 €. Il s'agit des refacturations à l'ADEFIM 67/OPCAIM des frais liés aux formations effectuées.

2. Détail des produits et charges exceptionnels :

DETAIL DES PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS en €

	Charges exceptionnelles
Dotations exceptionnelles	13 313
Dotations amortissements dérogatoires	0
Coût sur opération en capital (1)	499 527
Coût sur opération de gestion	93 799
Total Charges exceptionnelles	606 639
	Produits exceptionnels
Produits exceptionnels sur op. de gestion (2)	135 000
Reprises amortissements dérogatoires (3)	616 626
Produits exceptionnels sur opérations en capital (1)	102 915
Total Produits exceptionnels	854 541
Résultat exceptionnel	247 902

(1) Les opérations en capital représentent pour l'essentiel des cessions d'immobilisations concernant l'activité d'E-bois.

(2) Un accord a été trouvé avec l'Union des Coopérateurs d'Alsace sur la résiliation du bail d'un local d'exposition situé dans le centre commercial voisin. L'indemnité en faveur de Supra se monte à 135 000 €.

(3) Au vu de la situation fiscale, il a été décidé de reprendre l'intégralité des amortissements dérogatoires pour un montant de 616 626 €.

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des membres du Comité de Direction s'élève à 1 483 400 € pour l'année 2011.

4. Impôt sur les sociétés

4.1. Incidence des dispositions fiscales sur le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2011 est affecté par des dispositions fiscales se chiffrant à 616 626 € relatifs aux mouvements de reprise de la provision pour amortissements dérogatoires.

4.2. Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt au 31 décembre 2011 se décompose comme suit :

- Report en arrière des déficits (carry-back) : (1 190 610) €
- Crédit impôt recherche : (433 690) €

(En milliers d'euros)

Rubriques	Résultat avant impôt	Impôt Société	Résultat net après impôt
Résultat Courant	(12 289)	1 624	(10 665)
Résultat exceptionnel (et participation)	248	0	248
Résultat comptable	(12 041)	1 624	(10 417)

4.3. Allègement de la dette future d'impôt

(En milliers d'euros)

Montant en base

- Contribution Organic	83
- Autres provisions temporairement non déduites	803
<hr/>	
- Indemnités de fin de carrières	1 217
- Pertes reportables	14 968
<hr/>	
TOTAL allègements	17 071
<hr/>	
Situation fiscale différée nette	17 071 x 33,33%
	5 690

E. Autres informations

1. Effectif moyen 2011

Catégorie	Effectif salariés
Cadres & VRP	74
Assimilés cadres	31
Employés	93
Ouvriers	172
Apprentis	3
Total	373
Intérimaires	3
Total	376

2. Composition du capital

	Nombre d'actions	Capital en €
Capital en début d'exercice	1 103 378	1 682 089
Capital en fin d'exercice	1 103 378	1 682 089

Le capital social a fait l'objet d'une conversion globale au 31.12.2001.

- Droit de vote double :

L'Assemblée Générale du 13.12.1985 a décidé d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

- Les actions propres :

Au 31/12/2011, la société SUPRA détient à l'actif 24 538 actions constitutives de son capital dites actions propres pour un montant de 146 878.65 € et qui représentent 2,22 %.

3. Engagements financiers

a) Engagements donnés

Cautions en garantie d'opérations de crédits documentaires à l'importation :

Banque Populaire : 450 849 USD

Engagement de Crédit Bail mobilier : 10 495 €

b) Engagements reçus

Crédits documentaires : 3 000 000 €

Lignes de découvert : 6 350 000 €

Lignes de découvert en contrepartie de garanties (cession Dailly) : 6 500 000 €

Traites remises à l'escompte : 2 500 000 €.

Lignes de découvert utilisées à fin décembre 2011 : 6 540 323 €

c) Droit individuel à formation

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés : 30 164 heures.

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande : 29 866 heures.

d) Engagements pris en matière de crédit bail et de contrats de location en €.

ENGAGEMENTS DE LOCATION							
Poste du Bilan	valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	Redev. payées		Redevances restant à payer		
			De l'exercice	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Véhicules	1 045 280	209 056	281 391	254 555	322 957		577 512
Chariot élévateurs			155 564	44 506	8 562		53 068
Matériel de bureau			37 368	36 528	69 482		106 009
Location Impact			1 900	11 400	20 900		32 300
Location Faraone St Bonnet			54 173	54 173	216 692	18 057	288 922
Location Ameye			20 897	27 360	27 360		54 720
Loc. Les Faisans Feu style			16 065	10 629			10 629
Loc. La Cheminée Feu style			53 018	46 500			46 500
TOTAUX			620 375	485 651	665 953	18 057	1 169 660

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL sans option achat								
Poste du Bilan	Valeurs des biens à l'origine	Dotations théoriques	Redevances payées		Redevances restant à payer			
			De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer
Fendeuses	312 622	62 524	5 490	82 355				0
Matériels informatiques	423 073	141 024	136 980	273 960	125 827	56 610		182 437
TOTAUX			142 470	356 315	125 827	56 610	0	182 437

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL avec option achat									
			Redevances payées		Redevances restant à payer				
Poste du Bilan	Valeur des biens à l'origine	Dotations théoriques	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+5ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
Véhicules	40 461	8 092	9 902	23 766	8 914	1 581		10 495	387
TOTAUX			9 902	23 766	8 914	1 581	0	10 495	387

4. Tableau des flux de trésorerie

4.1 Capacité d'autofinancement

	31/12/2011
Excédent brut d'exploitation	(10 091 649)
(+) transfert de charges	224 768
(+) produits divers de gestion	39 493
(-) charges diverses de gestion	195 504
(+) produits financiers hors reprises	46 211
(-) charges financières hors dotations	267 427
(+) produits exceptionnels hors reprises, cessions et subv.	135 000
(-) charges exceptionnelles hors dotations	217 298
(-) intéressement des salariés	
(-) impôt sur le bénéfice	-1 624 300
Capacité d'autofinancement	(8 702 106)

4.2 Tableau de financement

	31/12/2011
Ressources et financement de l'exercice	
Capacité d'autofinancement de l'exercice	
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Cessions d'immobilisations :	
- incorporels	
- corporels	102 915
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	71 052
Augmentation des capitaux propres	
Augmentation de dettes financières :	
- emprunts	
- autres dettes financières	
Total des ressources	173 967
Emplois fixes de l'année	
Insuffisance d'autofinancement	8 702 106
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :	
Immobilisations incorporelles	254 993
Immobilisations corporelles	1 224 635
Immobilisations financières	56 300
Réduction de capitaux propres (et avances conditionnées)	
Remboursement de dettes financières :	
- emprunts	128 539
- autres dettes financières	
Total des emplois	10 366 572
Variation du fonds de roulement net global	(10 192 605)

X

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes annuels
de la société**

SUPRA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

SUPRA

28 rue du Général Leclerc – 67210 OBERNAI
Société anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne n°B 675 880 710

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

SUPRA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2011

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SUPRA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation de la société et les hypothèses structurantes qui sous-tendent l'application de ce principe comptable, tel que cela est précisé dans la note « *Situation financière de Supra S.A et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation* » chapitre B. « *Principes et règles et méthodes comptables appliqués* », de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

- Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, la note « *Situation financière de Supra S.A et impacts potentiels sur la continuité d'exploitation* » du chapitre B. « *Principes et règles et méthodes comptables appliqués* » de l'annexe fait état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard, en particulier :

- la stabilisation attendue du chiffre d'affaires en 2012,
- la consolidation de la dette financière à court terme en cours de négociation,
- les mesures de redéploiement mises en œuvre,
- et l'engagement d'apport de liquidités des actionnaires.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité d'exploitation.

SUPRA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2011

- Les notes « 1. *Faits marquants de l'année* » du chapitre A « *Faits caractéristiques* » et 1.2 « *Immobilisations corporelles* » du chapitre B « *Principes, règles et méthodes comptables appliqués* » de l'annexe précisent les plans d'amortissements des équipements industriels et la reprise des amortissements dérogatoires.

Estimations comptables

- Votre société constitue des provisions telles que décrites dans les notes 1.4 et 1.5 du paragraphe B « *Principes, règles et méthodes comptables appliqués* » et la note « *Etat des provisions* » du paragraphe C « *Informations relatives au bilan* ».

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

SUPRA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2011

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations à l'identité des détenteurs du capital (ou des droits de vote) vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2012

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Valentin WITTMANN

XI

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et engagements
réglementés**

SUPRA

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2011**

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS : 675 880 710 000 32

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2011

SUPRA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31/12/2011*

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

SUPRA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31/12/2011*

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les avenants 2011 à une convention conclue le 5 février 2010 avec EDF Direction Commerce et approuvée par votre assemblée générale mixte du 21 juin 2011, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

- ***Certificat d'économies d'énergie***

En date du 5 février 2010, votre société a signé un contrat de partenariat triennal avec EDF Direction Commerce pour être partenaire Bleu Ciel en tant que tête de réseau commercial.

Ce contrat porte sur :

- La concession par EDF à votre société du droit d'utiliser les marques Bleu Ciel d'EDF,
- Les engagements d'EDF et les apports commerciaux au profit de votre société,
- Les engagements des parties pour 2010 portant sur les fiches de travaux éligibles en tant que certificats d'économie avec facturation correspondante.

Des avenants pour l'année 2011 ont été conclus le 13 janvier 2011 et ont pris fin le 31 décembre 2011. Ils ont été autorisés par le conseil d'administration du 14 avril 2011, soit postérieurement à leur conclusion.

SUPRA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31.12/2011*

Ces avenants portent sur :

- les conditions particulières,
- l'objectif travaux,
- l'espace projet habitat des boutiques Bleu Ciel d'EDF.

Au titre de ces avenants, votre société a constaté un chiffre d'affaires de 2 702 874 € sur l'exercice 2011 qui se répartit de la façon suivante :

- 647 000 € au titre du reliquat de 2010,
- 2 055 874 € au titre de 2011.

Personne concernée :

EDF en qualité d'actionnaire au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Cette convention n'a pas été autorisée préalablement du fait de la nécessaire mise en œuvre rapide de ce partenariat et de l'impossibilité de réunir un conseil d'administration dans des délais aussi brefs.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

M A Z A R S

Valentin WITTMANN

XII

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société

SUPRA

Rapport du Commissaire aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du conseil de surveillance
de la société SUPRA

Exercice clos le 31 décembre 2011

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société Anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS Saverne n°B 675 880 710

**Rapport du Commissaire aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du conseil de surveillance
de la société SUPRA**

Exercice clos le 31 décembre 2011

SUPRA

*Rapport du commissaire
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2011*

**Rapport du Commissaire aux Comptes établi en application de
l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du
Président du conseil de surveillance de la société SUPRA**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SUPRA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

SUPRA

*Rapport du commissaire
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2011*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- Nous relevons, comme le mentionne le rapport du Président au paragraphe 2.8 « Conclusion : objectif à court et moyen terme », votre société s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne en adéquation avec l'évolution des risques auxquels elle peut être confrontée.
- Dans cette phase d'adaptation des procédures de contrôle interne de votre société et par conséquent de fiabilisation des informations financières, il demeure nécessaire de mettre en œuvre des contrôles substantifs importants.

SUPRA

*Rapport du commissaire
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2011*

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2012

Le commissaire aux comptes

Mazars

Valentin WITTMANN

XIII

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés

SUPRA

Rapport du commissaire aux comptes
sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières
donnant accès au capital réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2011
7^{ème} résolution

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS : 675 880 710 000 32

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières
donnant accès au capital réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise**

**Assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2011
7^{ème} résolution**

SUPRA

*Assemblée générale
extraordinaire du
2 décembre 2011
7^{ème} résolution*

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire, sous réserve de l'adoption par votre assemblée générale des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions qui lui sont soumises, de la compétence de décider une émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de votre société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à votre société dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce, pour un montant maximum de 50 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, et sous réserve de l'adoption par votre assemblée générale des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions qui lui sont soumises, de déléguer au directoire, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée générale, la compétence pour décider une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

SUPRA

*Assemblée générale
extraordinaire du
2 décembre 2011
7^{ème} résolution*

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui seraient décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Fait à Strasbourg, le 10 novembre 2011

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Valentin WITTMANN

XIV

Rapport du commissaire aux comptes sur les émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

SUPRA

Rapport du commissaire aux comptes sur les émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2011
3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions

SUPRA

28 rue du Général Leclerc - 67210 OBERNAI
Société anonyme au capital de 1 682 088,91 €
RCS : 675 880 710 000 32

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les émissions d'actions et de valeurs
mobilières donnant accès au capital avec
maintien et suppression du droit préférentiel de
souscription**

**Assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2011
3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions**

SUPRA

Assemblée générale
extraordinaire du
2 décembre 2011

Rapport du commissaire aux comptes sur les émissions d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au directoire, sous réserve de l'adoption par votre assemblée générale des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions qui lui sont soumises de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de déléguer au directoire, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières (y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou existantes) donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de votre société, émises à titre gratuit ou onéreux, avec maintien du droit préférentiel de souscription (3^{ème} résolution),
- émission par offre au public d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (4^{ème} résolution),

- de l'autoriser, par la 5^{ème} résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la 4^{ème} résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social.

Le nombre de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la 6^{ème} résolution.

SUPRA

*Assemblée générale
extraordinaire du
2 décembre 2011*

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 500 000 euros au titre des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions. Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 5 000 000 d'euros pour les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 4^{ème}, 5^{ème} résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 3^{ème} résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

En outre, nous vous signalons que le rapport du conseil d'administration ne comporte pas l'indication de la marche des affaires sociales depuis le 30 juin 2011.

Enfin, les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 4^{ème} et 5^{ème} résolutions.

SUPRA

*Assemblée générale
extraordinaire du
2 décembre 2011*

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre directoire en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Fait à Strasbourg, le 10 novembre 2011

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Valentin WITTMANN

XV

Rapport du commissaire aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

SUPRA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'augmentation du capital avec suppression du
droit préférentiel de souscription, réservée aux
salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise**

**Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2012
(Cinquième résolution)**

SUPRA

Société anonyme au capital de 1 682 088,91 €
Siège social : 28 rue du Général Leclerc, 67210 OBERNAI
RCS : 675 880 710 000 32

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'augmentation du capital avec suppression du
droit préférentiel de souscription, réservée aux
salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2012
(Cinquième résolution)

SUPRA

Assemblée du 14 juin 2012

5^{me} résolution

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un nombre maximum de 30 000 actions, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 24 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du directoire.

SUPRA

Assemblée du 14 juin 2012

5^{ème} résolution

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire.

Fait à Strasbourg, le 27 avril 2012

Le commissaire aux comptes

MAZARS

Valentin WITTMANN

XVI

**Projet des résolutions présentées
à l'assemblée générale du 14 juin
2012**

Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

du 14 juin 2012

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, des rapports du Président du Conseil de surveillance et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par une perte de 10 416 896,03 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 33 868 € et qui n'ont donné lieu à aucune imposition du fait des pertes enregistrées au cours de l'exercice.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 quitus de leur gestion à tous les membres du Directoire ainsi qu'aux anciens administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant de l'article L. 225-86 dudit Code qui y est mentionnée.

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 10 416 896,03 € de la manière suivante :

Report à nouveau	- 6 748 027,48 €
Réserves libres	- 3 668 868,55 €

Le report à nouveau après répartition du résultat 2011 s'établit ainsi :

Report à nouveau antérieur	6 748 027,48 €
Affectation du résultat 2011	- 6 748 027,48 €
Solde du compte report à nouveau après affectation	0 €

Les réserves libres après répartition du résultat 2011 s'établissent ainsi :

Solde des réserves libres	8 776 442,51 €
Affectation du résultat 2011	- 3 668 868,55 €
Solde du compte réserves libres après affectation	5 107 573,96 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire **du 14 juin 2012**

CINQUIEME RESOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, constate que la participation des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de 3 % de capital, décide, sous condition de l'adoption de la résolution suivante relative à la suppression du droit préférentiel de souscription :

- de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise qui sera mis en place,
- que les bénéficiaires des augmentations de capital, présentement autorisées, seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société qui sera mis en place ;
- de fixer à 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation,
- de fixer à 30.000 le nombre maximal des actions qui pourront être ainsi émises,
- que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :
 - fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à émettre en conséquence des augmentations de capital objet de la présente résolution,
 - arrêter les conditions de l'émission,
 - décider les montants à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
 - fixer les délais de souscription,
 - arrêter les dates, même rétroactives, à compter desquelles les actions nouvelles porteront jouissance,
 - constater ou faire constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
 - prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

SIZIEME RESOLUTION : SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription, décide de supprimer le droit préférentiel des actionnaires au profit des salariés de l'entreprise dans le cadre des augmentations de capital proposées dans la résolution précédente.

SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

XVII

Personnes Responsables

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Le Président du Directoire,

Dominique Henneresse

XVIII

Contrôleurs légaux des comptes

A - COMMISSAIRES AUX COMPTES

1-1 Commissaires aux comptes titulaires

- MAZARS
20 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Mandat actuel : 2007

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31/03/2012

1-2 Commissaires aux comptes suppléants

- MAZARS-FIDUCO
20 avenue de la Paix
67000 STRASBOURG

Mandat actuel : 2007

Expiration du mandat : Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31/03/2012

B- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 166 183 € pour l'exercice 2011.

XIX

Informations complémentaires

1 - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

- DENOMINATION SOCIALE

SUPRA S.A.

- SIEGE SOCIAL

28 rue du Général Leclerc – 67210 OBERNAI

- DATE DE CREATION DE LA SOCIETE

1^{er} janvier 1925

- FORME JURIDIQUE :

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Elle est régie par la loi et les règlements en vigueur et par les statuts.

- DUREE

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

- REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

675 880 710 RCS SAVERNE

CODE APE : 2752Z

ACTIVITE : Fabrication d'appareils ménagers non électriques

- EVOLUTION DU CAPITAL depuis 2006

Mars 2006 : Augmentation de capital de 22.867,35 € (levée d'option de 15 000 actions)

Juin 2006 : Augmentation de capital de 88 888,45 euros (levée d'option de 58 307 actions)

Octobre 2006 : Augmentation de capital de 9 146,94 euros (levée d'option de 6 000 actions)

Janvier 2007 : Augmentation de capital de 9 146,94 € (levée d'option de 6 000 actions)

Novembre 2009 : Augmentation de capital de 22 867,35 € (levée d'option de 15 000 actions)

2 - LES STATUTS

A - Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, la commercialisation, l'installation et la maintenance sous toutes ses formes et le courtage d'appareils de chauffage ou de cuisine, d'appareils ménagers et industriels en tous genres, de cheminées et foyers ou inserts de cheminées, de tous produits destinés à la maison, au plein air ou au bâtiment, de tous accessoires relatifs aux produits ci-dessus ;
- l'achat, la production, la vente, la distribution et la mise en relation et toutes les activités connexes liées à la biomasse solide, l'exploitation forestière et le bois de chauffage ;

- le développement de sites informatiques d'information et de commerce à distance ;
- la formation dispensée par la Société, en interne ou à l'externe, sur toutes opérations relatives à la fabrication, la commercialisation, l'installation, l'utilisation et la maintenance d'appareils de chauffage ou de cuisine, d'appareils ménagers et industriels en tous genres, de cheminées et foyers ou inserts de cheminées, de tous produits destinés à la maison, au plein air ou au bâtiment, de tous accessoires relatifs aux produits ci-dessus
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous les établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles par voie d'apport, commandite, souscription ou acquisition de titres ou de droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participation.
- toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes ou pouvant en favoriser le développement.

B- Affectation des résultats (article 23 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale". Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des prélèvements pour la dotation de la réserve légale et, s'il en existe, des réserves statutaires, augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les pertes, s'il en existe, sont, après approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

C- Assemblée générale (article 17 des statuts)

1. L'assemblée générale est convoquée par le Directoire, le Conseil de surveillance ou, en cas de carence, par les commissaires aux comptes ou encore par un mandataire désigné par le Président du tribunal de grande instance statuant en référé, à la demande soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant cinq pour cent (5 %) au moins du capital social, soit une association d'actionnaires dans les conditions prévues par l'article L.225-120 du Code de commerce.

2. La convocation est effectuée dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour de chaque assemblée générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires, dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

3. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.

Toutefois, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la Société, sous quelque forme que ce soit, par l'enregistrement comptable ou une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

4. Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les personnes morales participent aux assemblées par leur représentant légal ou par toute personne dûment et régulièrement habilitée par ce dernier.

5. Les assemblées sont présidées par le président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par un membre du Conseil de surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateur sont remplies par les deux membres présents et acceptants de l'assemblée qui disposent du plus grand nombre de voix tant en leur nom que comme mandataire.

Le bureau désigne le secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

D- Forme et transmission des actions (articles 8, 9 et 12 des statuts)

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Quand elles sont libérées, elles peuvent, sous réserve de toute disposition légale contraire, revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires. Les actions ne sont négociées en bourse que sous la forme au porteur. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions revêtant la forme nominative qui, intégralement libérées, sont inscrites, au nom d'un même titulaire ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, depuis au moins quatre (4)

ans, bénéficient d'un droit de vote double en égard à la quotité du capital social qu'elles représentent. Ce droit est également conféré aux actions attribuées gratuitement à un actionnaire du fait d'une capitalisation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, à la condition bien entendu que ces actions nouvelles gratuites soient inscrites en compte de titres nominatifs.

Sauf dispositions légales contraires, la conversion des actions de la forme nominative à la forme au porteur, et réciproquement, s'opère à la demande signée de l'actionnaire et à ses frais, en se conformant à la réglementation en vigueur.

Les dispositions relatives aux actions sont applicables aux obligations ainsi qu'à toutes valeurs mobilières que la société viendra à émettre.

ARTICLE 9 - LIBERATION DES ACTIONS

Les actions souscrites en numéraire doivent être libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du Directoire dans un délai maximum de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement soit, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chaque titulaire d'actions, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 12 - TRANSMISSION ET INDIVISIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables, sous réserve des dispositions légales et réglementaires.

Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire, ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens quelconques de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration des affaires sociales ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

E- Droits et obligations attachés à chaque action (article 10 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement.

Le droit de vote attaché à chaque action démembrée ou non est exercé conformément à la loi.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

3-INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE DANS CE DOCUMENT

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- comptes sociaux 2010

4- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent rapport, les statuts de la Société, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du directoire aux Assemblées, les rapports des commissaires aux comptes, le rapport du président du conseil de surveillance, les états financiers de SUPRA SA pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social, 28 rue du Général Leclerc à 67210 OBERNAI (N° de téléphone 03.88.95.12.00).

En outre, un certain nombre d'informations financières sur la société sont disponibles sur le site Internet www.suprasa.fr

